La Commission canadienne du blé
Rapport Annuel 1998 - 1999

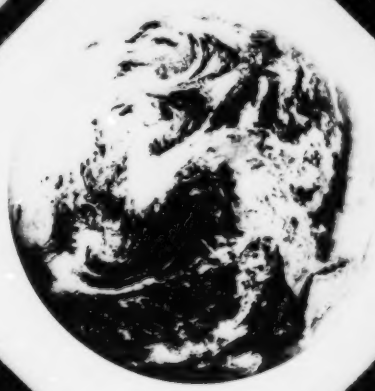

La force des Prairies • dans le monde

CWB

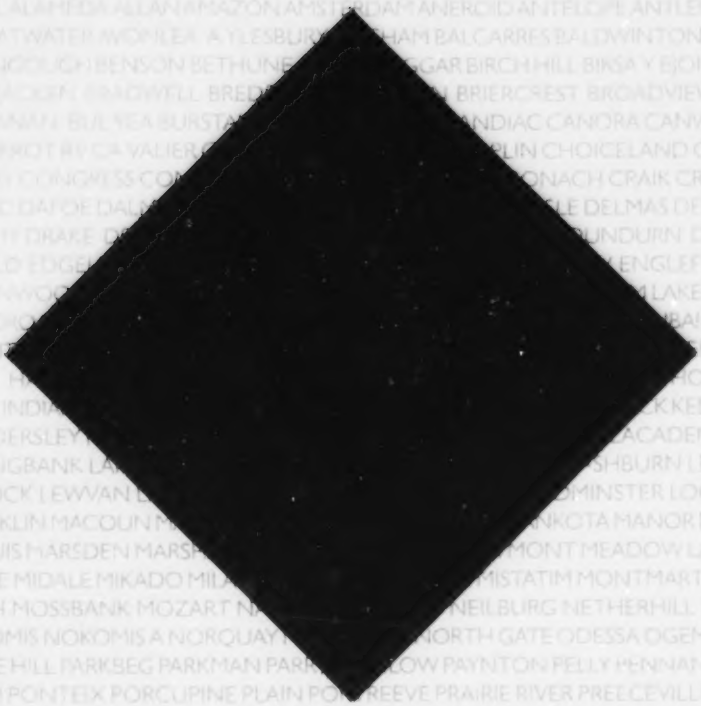

Table des matières

Sommaire des résultats 1
Buts 2
Initiatives pour le nouveau millénaire 3
Un mot du président du conseil d'administration 4
La régie de l'entreprise 5
Un mot du président directeur général 6
La direction générale 7
Points forts de 1998-99 8
Analyse et commentaires de la direction
Bilan de lacampagne agricole 12
Analyse et commentaires de la direction
Résultats d'exploitation 14
Analyse et commentaires de la direction
Résultats Blé 16
Résultats Blé dur 18
Résultats Orge 20
Résultats Orge de premier choix 21
Résultats financiers 31
Conseil d'administration 58
Bureaux de la CCB 60

100-04367/

(en milliers de dollars)	**1998-99**	1997-98	1996-97	1995-96	1994-95
Produits	**4 026,7 $**	4 757,7 $	6 185,8 $	5 873,7 $	4 638,5 $
Coûts directs	**149,1**	170,7	266,0	187,3	267,5
Frais administratifs	**55,2**	52,9	46,4	41,4	39,6
Organismes de l'industrie du grain	**1,7**	1,6	1,7	1,4	1,3
Intérêts créditeurs nets	**(72,5)**	(75,9)	(82,5)	(80,9)	(66,4)
Charges d'exploitation	**133,5**	149,3	231,6	149,2	242,0
Bénéfice réparti aux producteurs	**3 893,2 $**	4 608,4 $	5 954,2 $	5 724,5 $	4 396,5 $

Nota: Les chiffres comparatifs ont été reformulés pour harmoniser la comptabilisation à Vancouver (côte Ouest) et au St-Laurent (côte Est).

Reçu des producteurs *(en milliers de tonnes)*					
Blé	**12 513**	15 201	19 757	14 352	14 641
Blé dur	**4 905**	3 938	3 883	3 973	4 068
Orge	**277**	262	2 440	1 268	1 060
Orge de premier choix	**1 922**	2 267	2 402	2 550	2 260
Total	**19 617**	21 668	28 481	22 143	22 029

Résultats

Objectifs 1998-99	En chiffres
Exporter 14,5 millions de tonnes de blé, blé dur et orge.	Nous avons réalisé notre objectif de 14,5 millions de tonnes puisque nous en avons effectivement vendu 15,3 millions. Grâce à l'efficacité du transport et des opérations de manutention, nous avons collecté 5 millions de dollars (*despatch*). Mouvements réguliers du grain tout au long de la campagne facilités par une bonne planification des ventes et le bon déroulement des contrats.
Élaborer et mettre en oeuvre avec différents intervenants sectoriels les systèmes de communication nécessaires pour échanger et travailler avec l'Internet.	Report de ce projet à cause d'un manque d'informations techniques dues au passage à l'an 2000 avec différents intervenants sectoriels pour échanger et travailler avec l'Internet.
Recommander les modifications nécessaires pour que le producteur soit automatiquement compensé à la livraison de son grain en fonction des taux de protéine et d'humidité.	Introduction le 1er août 1999 de l'échelle de rémunération au 1/10ème du taux de protéine à la livraison de blés et blés durs de qualité. Les pourparlers continuent avec les partenaires pour qu'une même échelle soit adoptée pour le taux d'humidité.
Développer programmes et systèmes informatiques de façon à pouvoir offrir un barème de rémunération au producteur aussi flexible que possible.	Réunions en juin 1999 avec les agriculteurs pour examiner le détail de chacune des options de paiement. Les services de la CCB examinent la mise en application de ces modalités.
Préparer l'architecture informatique de la CCB à l'an 2000.	Juin 1999: fin des réparations et remplacement des principaux éléments de nos systèmes informatiques. Tests en cours depuis septembre 1998 des systèmes dont le fonctionnement est indispensable; échéance et fin des tests prévue en octobre 1999. Pour plus de sécurité, ces tests et surveillance sont maintenus.
Augmenter notre part sur les marchés de qualité supérieure: pâtes, nouilles en développant la demande en blé dur et en blé blanc de printemps.	Fin des essais sur le marché du blé dur de force et vente conclue en Italie. Nouveaux programmes à contrat à l'intention des producteurs de ces variétés introduits pour la campagne 19992-000. AC Vista: poursuite des essais de marché pour ce blé blanc dur. Des échantillons ont été envoyés pour essais aux clients; programme de livraisons à contrat introduit sur 1999-2000. Développement en cours d'autres nouvelles variétés, qui seront prochainement mises à l'essai sur le marché.
Mettre en place une nouvelle grille d'affectation des wagons qui assurera plus de flexibilité aux compagnies de grains tout en maintenant les prérogatives de la CCB	Durant l'automne 1998, la CCB, de concert avec les compagnies de grains, a mis en place de nouvelles modalités concernant l'affectation des wagons de chemins de fer. Le rapport du juge Estey et le processus Kroeger instauré pour mettre en oeuvre ces recommandations menacent la représentation et le rôle de la CCB et du producteur dans l'affectation des wagons en particulier et dans le transport en général.

Objectif 1998-99	En chiffres
Collaborer avec les milieux d'affaires et les producteurs de l'Ouest canadien au processus de valeur ajoutée: usines de traitement et autres entreprises en participation.	La CCB a collaboré avec les producteurs organiques pour lancer un moulin à farine organique à Regina. La CCB discute avec la coopérative *Prairie Pasta Producers* pour fixer une tarification qui encourage le conditionnement à valeur ajoutée sans pour autant compromettre le prix au producteur. La CCB a organisé un Congrès à Winnipeg sur la plus-value et sur les organismes génétiquement modifiés.
Améliorer la communication avec les agriculteurs	Nouvelles initiatives: • Réunions à Red Deer et Regina du conseil d'administration pour que les agriculteurs puissent rencontrer leurs directeurs. • Mise à jour et compléments d'information sur le site web. • Réunions avec les producteurs pour déterminer le contenu des publications de la CCB. • Plusieurs groupes de producteurs étaient invités à visiter les centres névralgiques de l'industrie du grain à Winnipeg. • Conférence de producteurs de blé dur, décembre 1998.
Représenter les intérêts des producteurs aux prochaines négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).	La CCB a organisé des rencontres avec responsables canadiens et américains du commerce pour mieux faire connaître ses positions et celles des agriculteurs: réunion d'harmonisation des positions à Ottawa en préparation aux discussions de l'OMC et réception à Winnipeg de représentants américains pour leur démontrer que les pratiques de la CCB sont conformes aux objectifs de la libéralisation des échanges. La position de la CCB est disponible sur le site web de la CCB: http://www.cwb.ca

Initiatives pour le nouveau millénaire

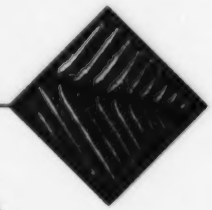

Vision:

Valoriser la production des agriculteurs des Prairies en innovant la commercialisation du grain dans le monde.

Buts:

- Acquérir, développer et conserver les marchés dans le monde où nous pourrons livrer produits et services de qualité.
- Démontrer aux producteurs des Prairies les avantages d'un comptoir unique de vente de l'orge et du blé.
- Garantir au public et aux producteurs que la CCB est bien sous contrôle des agriculteurs des Prairies.
- S'acquitter de toutes responsabilités incombant à la CCB en termes de sensibilité aux préoccupations des agriculteurs des Prairies.
- Assurer la transparence dans toutes communications avec les agriculteurs, si tant est que l'information relayée en termes d'évolution des marchés ne met pas en danger la compétitivité de la CCB ni son identité commerciale.
- Faire en sorte que les agriculteurs des Prairies disposent d'un accès équitable aux marchés mondiaux de l'orge et du blé.
- Distribuer le produit des ventes aux agriculteurs des Prairies en fonction du prix relatif du grain qu'ils livrent grâce à des mécanismes axés sur des principes justes et équitable.
- Voir à ce que les initiatives en termes de valeur ajoutée à la production dans les Prairies soient encouragées.
- Maintenir un milieu de travail sain et positif, qui apporte aux employé(e)s la possibilité de s'épanouir personnellement et de se développer professionnellement, équitablement et compte tenu de la diversité du milieu de travail.
- Représenter énergiquement les intérêts des agriculteurs auprès du gouvernement et des intervenants du secteur sur toutes questions pertinentes.
- Servir de terme de référence au sein de l'industrie: la CCB leader et catalyste de la rentabilisation optimale du système de transport et de manutention du grain

Un mot du président du conseil d'administration

C'est au cours de cette année que les producteurs ont effectivement pris le contrôle de la Commission canadienne du blé. Moi-même l'un des 10 producteurs élus à ce conseil, je tiens à vous le démontrer.

Depuis que nous avons assumé nos fonctions le 31 décembre 1998, notre priorité a été de rendre la CCB aussi ouverte et transparente que possible. C'est pourquoi nous allons continuer de surveiller les prix et les ventes de grains pour garantir que le producteur touche les meilleurs prix pour son orge ou son blé. Nous allons également nous pencher sur la question de savoir comment traiter et discuter des questions fondamentales avec nos actionnaires. Au cours des sept premiers mois de notre mandat, nous avons participé à plus de 80 réunions, y compris celles du conseil d'administration à Red Deer et à Regina, nous avons également organisé des rencontres avec les producteurs et l'industrie d'un bout à l'autre du pays. Nous avons également invité le Vérificateur général du Canada à examiner les comptes de la CCB de façon à ce que les producteurs puissent disposer d'un aperçu objectif et indépendant sur le fonctionnement de la CCB.

Et maintenant? – Dans les mois et les années à venir, nous allons continuer d'écouter et, dans toute la mesure du possible, d'agir. Ainsi par exemple, les producteurs nous ont dit être intéressés par les nouvelles options de tarification autorisées par la nouvelle législation. Ces options sont les suivantes: fixer un prix de vente dès la mise en terre; possibilité de se retirer du compte de mise en commun avant la fin de la campagne agricole ou emprunter sur le prix total de vos livraisons à effectuer. Nous avons demandé aux spécialistes de notre équipe de voir comment ces différentes options pourront être mises en application. Les producteurs nous ont également fait savoir ce qu'ils pensaient du processus des élections au conseil d'administration; nous sommes engagés à tenir compte de ces remarques lors des prochaines élections.

Tout cela n'est qu'un début. Si nous nous adaptons en révisant les programmes et services que nous offrons aux producteurs, il nous faut aussi regarder du côté de la manutention et du transport pour voir à l'amélioration de la commercialisation du grain. Le transport est un élément fondamental dans la prestation de notre service aux clients. Notre Commission a donc articulé des positions contractuelles, économiques et avantageuses tant pour le client que pour le producteur.

Nous en avons fait beaucoup durant cette année 1998-99 et je tiens à remercier pour leur contribution non seulement mes collègues au conseil d'administration, mais aussi l'ensemble des employés de la CCB. Je voudrais également remercier nos clients et tous les producteurs de grain des Prairies pour la confiance qu'ils nous témoignent à l'année longue.

Ken Ritter
Président du conseil d'administration

La régie de l'entreprise

Le nouveau conseil d'administration de la CCB entrait en fonctions le 31 décembre 1998 en remplacement de l'ancienne structure de commissaires. Le conseil est responsable de la régie de l'entreprise et des initiatives stratégiques. Ces attributions comportent la définition des objectifs, le contrôle du rendement et tout ce qui a trait au bon ordre des contrôles internes et des modalités de communication.

Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration compte 15 membres, dont 10 agriculteurs élus pour représenter leurs districts respectifs. Ces directeurs sont élus pour quatre ans, les élections ayant lieu tous les deux ans dans au moins cinq districts. C'est le gouverneur en conseil qui, sur la base de leur expérience des affaires, procède au choix des cinq autres administrateurs.

Le conseil se réserve le droit de gérer ses propres activités, y compris le choix de son président. Ce président est nommé par arrêté du gouverneur en son conseil, sur recommandation du Ministre en charge de la Commission canadienne du blé. Le Ministre est tenu de consulter avec le conseil avant de procéder à sa désignation. C'est le conseil qui détermine les honoraires que touche le président.

Les comités du conseil

Si c'est bien le conseil d'administration qui assume la responsabilité du rendement de la CCB, un certain nombre de comités permanents aide le conseil dans certains domaines spécifiques. Il existe pour l'instant les comités permanents suivants: vérification des comptes, stratégie de l'entreprise, communications et régie. En raison de l'importance des marchés et du transport, des comités *ad hoc* ont également été constitués pour se pencher sur ces questions. Une fois leur mandat achevé, ces comités *ad hoc* seront supprimés. Les comités se réunissent généralement la veille d'une réunion du conseil d'administration. Le président de chaque comité permanent est élu pour un an.

Vérification et finances

Ce sont des cadres supérieurs de la CCB qui, sous la tutelle du conseil d'administration, veillent au bon fonctionnement des modalités à la production des états financiers, à la comptabilité et aux contrôles internes. Ce comité vérification et finances a pour mandat de veiller à ce que les systèmes de production des états financiers et des livres comptables soient à jour et exacts, de façon à faciliter la vérification annuelle et à ce que les stratégies financières, les propositions envisagées et les politiques de risque soient conformes aux objectifs de la CCB.

▲ *Le conseil d'administration de la CCB:*
rangée de gauche à droite, James Chatterton, Greg Watson (PDG), John Clair,
2e rangée de gauche à droite, Terry Hanson, David Hilton, Betty-Ann Heggie, Micheal Hdik, Ian McCreary, Ken Ritter (président), Ross Keith,
3e rangée de gauche à droite, Wilfred Harder, Larry Hill, Art Macklin, James Stanford, Bill Nicholson.

Stratégie et gestion du risque

Le rôle du comité Stratégie et gestion du risque consiste à renseigner le conseil en lui apportant des recommandations en matière de priorités, calendriers et modalités sur certains aspects bien définis de la stratégie d'entreprise, de ses politiques et de la gestion du risque s'y rapportant.

Communications

Le mandat de ce Comité aux Communications consiste à aider le conseil d'administration à développer stratégies et politiques de communication avec les agriculteurs, l'industrie, le gouvernement, les clients, les employés et le grand public, respectivement.

Régie et gestion des ressources humaines

Le but de ce comité Régie et gestion des ressources humaines consiste à accroître l'efficacité de la CCB en accordant toute leur importance aux questions de politique; à assister les administrateurs à s'acquitter de leurs obligations en matière de compensations et ressources humaines; enfin, à formuler un plan Continuité et développement à l'intention des cadres supérieurs.

Un mot du président directeur général

C'est un grand honneur pour moi d'avoir été choisi premier président directeur général de ce que qu'il est désormais convenu d'appeler la 'nouvelle' Commission canadienne du blé. Si l'on se penche sur les activités de la CCB en 1999, je ne peux que me féliciter des progrès réalisés pour adapter la CCB aux réalités de demain.

Chaque année apporte avec elle sa dose de nouveaux défis à relever et d'opportunités à ne pas manquer. La campagne 1998-99 ne fait pas exception. Du côté des ventes, les producteurs nous ont fourni une récolte de la meilleure qualité jamais réceptionnée, mais dans des quantités nettement inférieures à la moyenne sur ces dernières années. Sur la base de ces moindres quantités, la stratégie du service des ventes a consisté à étaler ces ventes tout au long de la campagne et à viser les marchés qui assurent les meilleurs profits aux producteurs. Cette stratégie se distinguait de celle de l'an passé, où nos efforts consistaient à déplacer autant de grain que possible dès l'automne.

En ces temps de mondialisation, on a tendance à oublier ce que représente le marché domestique pour les producteurs de grain des Prairies. Ainsi du secteur des moulins à farine canadiens qui, travaillant quasiment à plein rendement, représentaient notre client en blé le plus important. De la même façon, ce sont les brasseurs canadiens qui achetaient l'essentiel de la production d'orge de brasserie; quant à l'orge fourragère, elle était dans son ensemble destinée à l'alimentation animale dans l'Ouest canadien.

Pour pouvoir répondre aux besoins des clients et des producteurs, il va falloir que nous poursuivions la tâche de représenter leurs intérêts sur tous les fronts qui nous concernent en tant que vendeurs. Ainsi des négociations qui commencent fin novembre à Seattle, sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce. On peut s'attendre à ce que la question des organismes génétiquement modifiés constitue une préoccupation majeure, nécessitant que nous disposions de directives claires et qui tiennent compte aussi bien des progrès technologiques que des intérêts et des inquiétudes que ces développements suscitent auprès des consommateurs. Les déséquilibres au niveau des tarifs et des subventions d'un pays à l'autre offriront sans doute aussi le prétexte à amples discussions. La CCB est engagée au principe du libre accès aux marchés, à des pratiques commerciales honnêtes et à des 'règles du jeu' qui ne pénalisent pas les producteurs canadiens. Or pour le moment, les agriculteurs des Prairies sont forcés de travailler dans un contexte de subventions qui dénaturent les signaux des marchés et qui pèsent sur les prix. Dans le même temps, un effort coopératif entre instances gouvernementales et sectorielles est en cours pour identifier et mettre au point ces nouveaux outils qui amélioreront les opérations de contrôle de la qualité tout en répondant aux exigences croissantes et pressantes de nos clients.

À mesure que nous relevons chacun de ces défis, soyez assurés que le nouveau conseil d'administration saura apporter les orientations et le leadership nécessaires à la CCB. En ce qui me concerne, je reste confiant que la CCB saura répondre aux besoins des producteurs en restant le chef de file des ventes de blé et d'orge dans le monde.

Greg S. Arason
Président Directeur Général

La direction générale

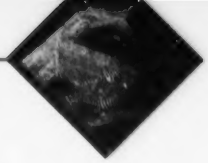

L'équipe qui forme la direction générale est responsable avec le conseil d'administration de la mise en oeuvre des objectifs définis dans le cadre de la stratégie d'entreprise. La tâche qui nous incombe à titre d'agence commerciale consiste non seulement à répondre aux préoccupations quotidiennes de nos actionnaires - clients et producteurs, mais aussi à faire en sorte que la CCB se positionne pour l'avenir, à l'aide des programmes et réglementations adéquats. Pour nos clients, ce qui compte avant tout, c'est que nous puissions répondre à l'évolution de leurs marchés. Tout aussi importantes sont les relations commerciales qui leur garantissent des produits et services de qualité. Même si les progrès des télécommunications et des technologies nous ont littéralement propulsé à l'âge de l'information, il n'en demeure pas moins que nos clients préfèrent traiter de personne à personne. C'est encore le meilleur moyen qui nous permette de comprendre nos besoins mutuels et ainsi de préserver nos relations d'une année sur l'autre.

Nous attachons également une grande importance aux liens entre producteurs, clients et leurs organisations commerciales. Nous déployons tous les efforts nécessaires pour rester à l'écoute des producteurs et pour leur donner l'occasion de participer à l'adoption des programmes et services qui répondent à leurs besoins. Une bonne partie des employés de la CCB ont des attaches à la ferme ou bien y conservent des intérêts. Tous et toutes sont conscients de leurs responsabilités envers les agriculteurs.

Étant donné que la nouvelle *Loi sur la Commission canadienne du blé* introduit des changements à la régie, nous en avons profité pour revoir et corriger les responsabilités décisionnelles au sein de la CCB. Un comité exécutif regroupe désormais le président directeur général et les vice-présidents exécutifs des services: commercialisation, affaires générales, finances et ressources humaines. Ce comité exécutif est en charge du rendement et de la gestion de l'organisation.

Au sein de cette structure d'entreprise, chaque service est représenté par un vice-président, responsable du leadership et de la prestation des programmes et services destinés aux producteurs et aux clients. Notre réussite dépend indéniablement [illegible] de nos employés, qui [illegible] aux. Nous faisons tout ce qu'il faut pour [illegible] services et la manière [illegible]

◀ *L'équipe de direction de la CCB (de g. à d.) Gordon Miles, Margaret Redmond, Greg Arason, Gord Mentzie, Adrian Measner, Pat Wallace.*

▼ *Les vice-présidents de la CCB (de g. à d.) Wand Weisensel, Larry Nentwig, Brian White, Bob Harris, Bill Spafford, Jim McDonald, Tami Reynolds, Keith McMahon, Robert Rochfort.*

Points forts de 1998-99

août 1998

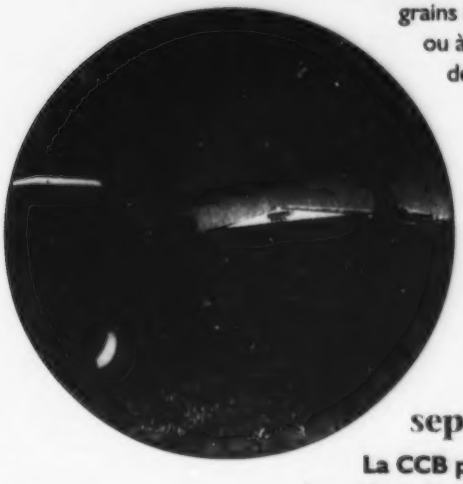

La CCB annonce un plan incitatif sur deux ans pour encourager les compagnies de grains à payer les producteurs d'orge spéciale quand ils livrent au silo plutôt qu'à port ou à l'usine de conditionnement. Le 1er août 1999, la CCB pouvait signaler que prés de 70 pour 100 de l'orge de brasserie était achetée à la ferme

En raison des moissons précoces cette année, la CCB de concert avec Agriculture et Agroalimentaire Canada met en place le programme d'avances de paiement deux semaines avant la date initialement prévue.

La CCB met sur pied un programme de livraisons de grain atteint de la fusariose. Ce programme permet aux producteurs de livrer certaines classes et certains grades de blé et d'orge atteints de la fusariose au dessus des normes prévues par a Commission canadienne des grains, tout en respectant les normes à l'exportation et les exigences des clients.

septembre 1998

La CCB propose 10 solutions sectorielles en réponse au Rapport Estey pour améliorer le système de transport du grain.

▲ *Récolte de blé dur chez l'exploitant Borotsik, près de Brandon, (Manitoba).*

L'Office canadien du transport détermine que la compagnie *Canadian National Railway* (CNR) avait manqué à ses obligations de service en matière d'acheminement du grain le long des principaux corridors et que le grain de la CCB à destination de Vancouver avait subi des 'préjudices indus'. Cette décision servait de tremplin au recouvrement des torts subis par les agriculteurs durant l'hiver 1996-97. Quelques mois plus tard, la CCB et CNR s'entendaient sur un règlement d'environ 15 millions de dollars. Cette somme d'argent sera versée à la CCB en 1999 et 2000 avant d'être redistribuée aux producteurs par le biais des comptes de mise en commun.

Le gouverneur du Dakota du Sud annonce que les camions de grain et de bétail canadien seront inspectés aux frontières. La CCB toutefois ne s'en ressent pas, dans la mesure où les camions qui desservent ses clients américains ne passent pas par cet état. L'essentiel des livraisons de blé et d'orge canadien à destination des clients américains est acheminé par chemins de fer.

octobre 1998

La filière du grain adopte un nouveau système d'allocation des wagons d'orge et de blé. La CCB attribue désormais ses wagons aux compagnies de grains en fonction de zones, et non plus sur la base des parcours ferroviaires. Ce sont les compagnies de grains qui décident sur quels parcours et à quels points de livraison les wagons seront placés. L'allocation par zone facilite la tâche des compagnies de grains en leur accordant plus de flexibilité à la gestion de leurs ressources tout en permettant à la CCB de localiser le grain dont elle a besoin: grade et teneur en protéine en fonction des besoins des clients; ce système permet de réaliser des gains importants de productivité.

Chargement de wagons aux silos d'Agricore à Mundare, (Alberta). ➤

novembre 1998

Les employés et la direction de la CCB ont désormais accès à une mine de renseignements: personnel, formation et développement professionnel. À l'aide de ce système, le service des Ressources humaines est en mesure d'améliorer l'administration des salaires et le processus de recrutement.

La conférence annuelle de la CCB *Moving Up Market* se déroule à Winnipeg; son thème: la biotechnologie et les céréales. La conférence portait sur l'introduction et la commercialisation d'organismes génétiquement modifiés ainsi que sur les réactions des consommateurs aux produits alimentaires ayant subi telle ou telle manipulation génétique. Cette initiative relève d'une stratégie de la CCB qui consiste à répondre aux inquiétudes des clients à cet égard, tout en développant systèmes et accords qui satisferaient les deux extrémités de la chaîne: du producteur au client.

Premières élections directes au conseil d'administration de la CCB. Trois universitaires retenaient le cabinet KPMG pour coordonner les élections.

Plus de 200 000 agriculteurs répondaient au sondage 1998-99 de la CCB sur les variétés. Ce questionnaire avait été envoyé en juin aux producteurs pour leur demander quelles variétés ils avaient semé en 1998 et quels pourcentages ils avaient engagé dans telle et telle classe de grain. Ce sondage révélait que la variété de blé *AC Barrie* venait en tête du classement des blés roux de printemps de l'Ouest canadien *(CWRS)*. Du côté de l'orge de brasserie, c'est l'orge à 2 rangs qui représentait jusqu'à 70 pour 100 de la surface consacrée aux orges de brasserie. Les résultats du sondage sont disponibles sur le site web de la CCB: www.cwb.ca

Les récipiendaires de bourses 1998-99 de la CCB étaient honorés lors de banquets dans chacune des trois provinces des Prairies. Le programme de bourses de la CCB finance jusqu'à 47 étudiants et étudiantes chaque année, à concurrence de 350 000 dollars.

Pour la deuxième année consécutive, le silo *Weyburn Inland Terminal (WIT)* remporte le trophée du concours La qualité d'abord. Ce silo venait en tête de tous les silos de livraison vers les États-Unis avec, en 1997-98 un record de 99 pour 100 d'exactitude au chargement des wagons. Depuis l'instauration de ce programme La qualité d'abord, le taux d'exactitude au chargement par les silos est passé de 55 pour 100 en 1995-96 à 97 pour 100 en 1998-99.

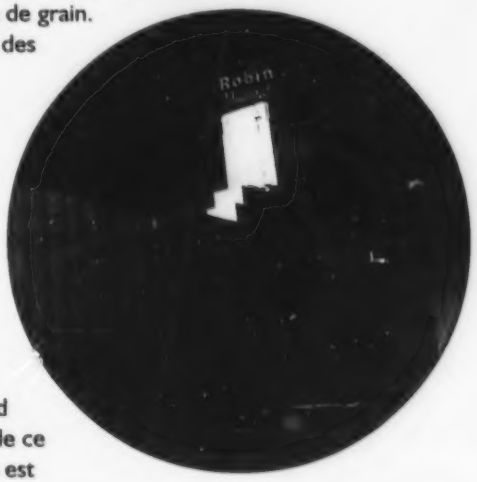

▲ *Les moulins Robin Hood à Saskatoon, (Saskatchewan) sont un important utilisateur de blé des Prairies.*

décembre 1998

Les quinze nouveaux administrateurs de la CCB assument leurs fonctions. Dix sont élus par les agriculteurs, tandis que le gouvernement fédéral choisit les cinq autres sur la base de leur expertise en affaires.

Conférence sur le blé dur organisée par la CCB à Swift Current, Saskatchewan.

janvier 1999

Le conseil d'administration de la CCB enjoint le gouvernement fédéral de légiférer immédiatement pour mettre un terme au mouvement de grève qui oppose les cadres et les employés aux installations à l'exportation de Vancouver et sur le St-Laurent. Le conseil d'administration s'inquiète de ce que l'interruption des exportations de grain à cause d'un différend entre la Commission canadienne des grains et l'Alliance du service public du Canada se traduise en difficultés économiques dans les Prairies. Le conflit du travail prenait fin en mars.

Points forts de 1998-99 (suite)

février 1999

Expansion du secteur de développement des marchés avec l'introduction de trois nouvelles variétés de blés: *AC Crystal, AC Vista* et *AC Morse*. Les producteurs disposeront de programmes de livraisons spécifiques pour ces variétés, de façon à ce que la CCB dispose des quantités suffisantes pour conduire les tests nécessaires sur les marchés canadiens et étrangers.

Soucieuse de voir que les systèmes de contrôles de la qualité subiraient une érosion à long terme, la CCB a demandé au gouvernement fédéral d'accroître sa participation financière au financement de la Commission canadienne des grains.

Le conseil d'administration prend la route et participe à 61 réunions sur le thème: Le transport: parlons-en! Il s'agit de discuter le Rapport Estey et ses conclusions en termes de manutention et de transport du grain.

mars 1999

▲ *Earl Geddes directeur du développement des marchés vient de faire état des nouvelles variétés de blé dur avec des représentants de l'usine de pâtes Delverde, Italie.*

Gordon Miles est nommé vice-président exécutif, Affaires générales.

***GrainWorld '99* – la conférence annuelle** commanditée et organisée par la CCB, se déroule à Winnipeg; il y est question des Changements dans l'économie agricole.

La CCB était le principal commanditaire de la conférence à Saskatoon: Comment profiter des changements dans l'industrie agricole. Plus de 200 personnes participaient à cette conférence organisée par l'Institut de gestion agricole de la Saskatchewan (*AIMS*).

La CCB fait connaître son plan d'action pour consolider la filière du grain et apporter des solutions au débat sur le transport dans l'Ouest canadien. Ce plan qui vise à la constitution d'un marché intégrant plusieurs recommandations au Rapport Estey fait l'objet de discussions avec David Collenette, Ministre du transport et avec Ralph Goodale, Ministre en charge de la CCB.

Greg Arason, président et directeur général de la CCB, s'entretient avec le Comité permanent en charge de l'agriculture et de l'agro-alimentaire à la Chambre des Communes pour lui transmettre ses inquiétudes concernant les taux de subventions pratiqués à l'étranger.

avril 1999

Lors de la réunion du conseil d'administration à Red Deer (Alberta), la CCB fait savoir que le Vérificateur général du canada examinera les comptes de la CCB au début de l'an 2000. Cette vérification répond aux demandes des agriculteurs, qui exigent que la CCB soit aussi accessible et transparente que possible.

Une poignée de main scelle un protocole d'accord de 100 millions de dollars: Tian Peng An, VP - COFCO et Greg Arason, PDG, CCB. ➤

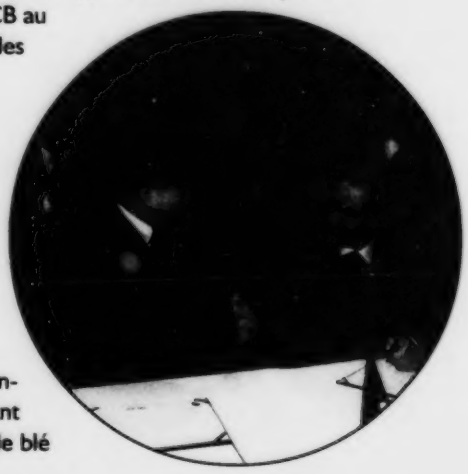

La CCB, en concertation avec les principales organisations agricoles des Prairies, demande au Ministre fédéral des transports, David Collenette d'engager une analyse des tarifs de fret ferroviaire dans le cadre des discussions entourant les recommandations Kroeger sur le transport.

La CCB et la COFCO (Agence chinoise d'import-export d'hydrocarbures et de produits alimentaires) signe un memorandum portant sur la vente de blé meunier canadien d'un montant de 100 millions de dollars. Cette entente porte sur la vente de blé aux termes commerciaux usuels et au cours du marché.

mai 1999

Le site web de la CCB – www.cwb.ca - prend de l'ampleur: plus de 115 stations d'observation du temps dans l'Ouest canadien sont disponibles en temps réel. En fin de campagne agricole, ce sont 176 194 visiteurs qui s'étaient rendus sur le site de la CCB et 1184 demandes d'informations complémentaires étaient enregistrées; une réponse leur était envoyée le plus souvent dans les 24 heures.

La décision préliminaire du Secrétariat d'état américain au commerce confirme que la CCB ne subventionne pas les producteurs canadiens de bétail. La decision confirmait l'absence de toutes preuves d'un différent entre les marchés américain et canadien. La décision définitive devrait être rendue à l'automne 1999.

juin 1999

Ken Ritter, de Kindersley (Saskatchewan) est élu président du conseil d'administration pour un an.

Le premier d'une série de lots de démonstration *"Windows to World Markets"* s'est tenu à Oyen (Alberta). 10 lots de démonstration sur l'ensemble des Prairies attiraient 900 producteurs.

La CCB était l'un des exposants au Salon agricole de Regina. Au cours de la campagne 1998-99, la CCB participait également aux salons de Red Deer, Saskatoon et Brandon.

Les bons rendements aux chargements durant toute la campagne ont permis d'encaisser 6,6 million de dollars. C'est la deuxième année consécutive que la CCB touche des primes de *despatch* lorsque les navires sont chargés à temps.

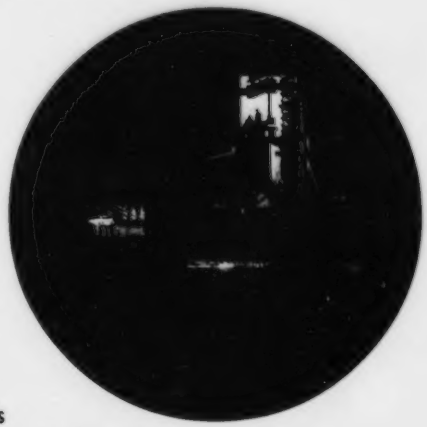

▲ *Chargement d'un navire à destination de l'Asie aux silos JRI (James Richardson International à Vancouver, (Columbie-Britannique).*

La CCB publie une étude intitulée Estimations des prélèvements encaissés par les chemins de fer fédéraux à la manutention de grain statutaire et produits dérivés. Cette étude tend à prouver que les chemins de fer auraient, en 1997, encaissé une marge de 45 pour 100 au dessus de leurs frais variables à long terme et de 44 pour 100 en 1998, soit deux fois plus que les 20 pour 100 prévus aux termes de la législation en vigueur. Les auteurs de cette étude: John Edsforth, président de *Travacon Research Inc.* et Ed Weinberg, président de *PRR Transportation Consulting Inc.* remettaient leurs conclusions au groupe de travail d'Arthur Kroeger chargé de mettre en place le rapport Estey.

juillet 1999

La CCB annonce que les producteurs qui souhaitent livrer à une Coopérative Nouvelle Génération pourront toucher l'intégralité de ce qui leur revient dès livraison. La CCB consent également à discuter d'autres options visant à accroître le processus de valeur ajoutée dans les Prairies, tout en profitant aux producteurs d'orge et de blé.

Le premier navire de la saison d'expéditions est arrivé à Churchill; il sera chargé de 21 000 tonnes à destination du Mexique. La saison des expéditions maritimes dure habituellement d'août à octobre. En tout, la CCB compte expédier près de 350 000 tonnes de grains à partir de Churchill.

La ligne d'appel à frais virés a reçu 144 278 appels au cours des 12 derniers mois. Pendant la même période, ce sont 1252 personnes qui ont visité les locaux de la CCB tandis que des délégués participaient activement à 108 congrès, conférences ou symposiums.

La compagnie *Canadian National Railway* assume le contrôle du réseau *Illinois Central*, ce qui lui permet de disposer d'un lien direct entre les Prairies et La Nouvelle Orléans. Cette synergie assure davantage de concurrence sur les tarifs de fret, ce qui permet à la CCB de mieux toucher certains marchés des Caraïbes.

Analyse et commentaires de la direction

La campagne agricole 1998-99 se caractérise de la façon suivante: diminution du volume des exportations canadiennes, grade et teneur en protéines élevés des blés de printemps et faiblesse persistante des cours mondiaux des céréales.

En 1998-99, les prix du blé dans le monde subissaient la pression de réserves plus importantes que jamais. Les stocks en fin d'année des principaux exportateurs enregistraient une augmentation de 35 pour 100 et devenaient d'autant plus onéreux. À cela s'ajoutait le fait que la demande en 1998-99 restait anémique à cause des difficultés économiques et financières persistantes dans plusieurs grands pays importateurs, surtout en Asie du Sud-Est.

▲ *Ce navire amarré au port de Vancouver (Colombie-Britannique) reçoit une fraction des 15,2 millions de tonnes de blé roux de printemps de l'Ouest exportées en 1998-1999.*

Les producteurs de l'Ouest canadien réagissaient à cet affaissement des prix en 1998 par une diminution accrue de leurs emblavures en blé et en orge. Par rapport à 1997, la surface totale en blé de printemps diminuait de 17 pour 100 et la surface cultivée en orge diminuait de 10 pour 100. La surface plantée en blé dur augmentait en revanche de 32 pour 100 à cause des rendements supérieurs par rapport à d'autres récoltes. Compte tenu d'une baisse de la production d'orge et de blé de printemps dans les Prairies, le volume des exportations de la CCB diminuait par rapport à l'année précédente. Durant la campagne agricole 1998-99, la CCB exportait 15,2 millions de tonnes de grains – soit plus que l'objectif de 14,5 millions de tonnes, mais moins que les 21,8 millions de tonnes de blé et d'orge exportés durant la campagne 1997-98.

Si les producteurs de l'Ouest canadien répondaient en 1998 aux signaux des marchés en réduisant leurs surfaces en blé, ce n'était pas le cas dans le reste du monde. Ainsi, les agriculteurs de l'Union européenne (UE) maintenaient un taux égal à celui de 1997, et ce en raison d'importantes modalités de soutien national et d'aides à l'exportation les protégeant de la tendance des prix dans le monde.

Les exportations de la CCB en 1998-99 se sont étalées uniformément tout au long de la campagne agricole. Les occasions de livraison étaient prévues de façon à répondre à la demande des clients pour des grains de grade élevé et à haute teneur en protéines et de façon à maximiser chacun des comptes de mise en commun. En 1998-99, un montant inégalé de 6,6 millions de dollars en primes de célérité était ajouté aux comptes de

Le blé en chiffres: par classe

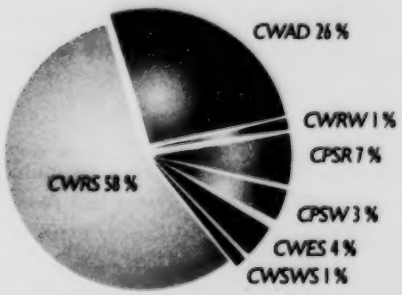

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

mise en commun en raison du chargement des navires en avance sur les délais prévus et grâce à la gestion efficace du mouvement et des expéditions de grain. Le dernier montant record – 4,6 millions de dollars – remonte à la campagne 1984-85.

Le marché intérieur, un secteur vigoureux de l'industrie

L'industrie canadienne devient, au fil des ans, un client de plus en plus important du blé, du blé dur et de l'orge cultivés dans les Prairies. Pour la troisième année consécutive, les moulins et minoteries canadiens représentaient le plus important acheteur de blé, avec plus de 2,2 millions de tonnes. En blé dur, la consommation nationale portait sur 272 000 tonnes, soit le 5e rang à l'échelle des plus gros clients de blé dur canadien. Le secteur brassicole conservait sa place au premier rang des acheteurs en se procurant 990 000 tonnes d'orge spéciale (brasserie et usages alimentaires). Quant à l'orge de premier choix, la vigueur du marché intérieur était telle que l'essentiel de la production était utilisé au Canada.

Blé dur excepté, le Japon, les États-Unis, l'Indonésie et le Mexique représentaient les débouchés les plus importants en termes d'exportations. L'Algérie, les États-Unis, le Maroc et l'Italie achetaient 4,9 millions de tonnes de blé dur, le Japon était le plus gros importateur d'orge fourragère, tandis que les États-Unis étaient le plus important acheteur d'orge de brasserie.

▲ *La brasserie Westcan Malt, à Alix (Alberta) est un client important d'orge de premier choix des Prairies.*

L'orge en chiffres: par classe

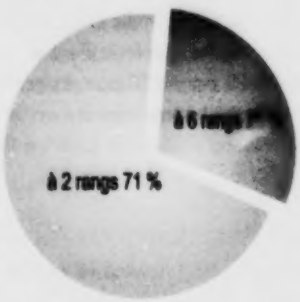

Sommaire des ventes sur 5 ans
(en millions)

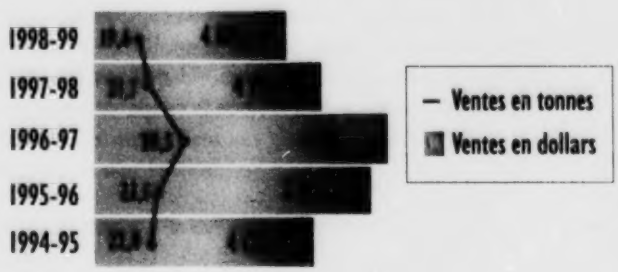

mise en commun en raison du chargement des navires en avance sur les délais prévus et grâce à la gestion efficace du mouvement et des expéditions de grain. Le dernier montant record – 4,6 millions de dollars – remonte à la campagne 1984-85.

L'industrie canadienne devient, au fil des ans, un client de plus en plus important du blé, du blé dur et de l'orge cultivés dans les Prairies. Pour la troisième année consécutive, les moulins et minoteries canadiens représentaient le plus important acheteur de blé, avec plus de 2,2 millions de tonnes. En blé dur, la consommation nationale portait sur 272 000 tonnes, soit le 5e rang à l'échelle des plus gros clients de blé dur canadien. Le secteur brassicole conservait sa place au premier rang des acheteurs en se procurant 990 000 tonnes d'orge spéciale (brasserie et usages alimentaires). Quant à l'orge de premier choix, la vigueur du marché intérieur était telle que l'essentiel de la production était utilisé au Canada.

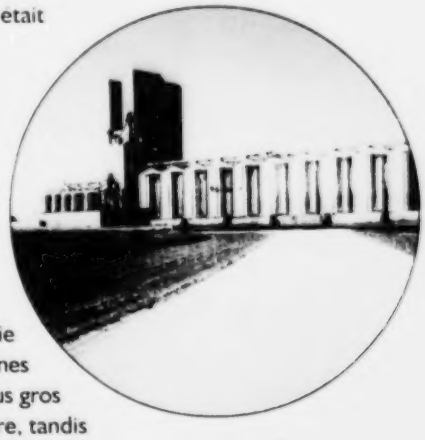

Blé dur excepté, le Japon, les États-Unis, l'Indonésie et le Mexique représentaient les débouchés les plus importants en termes d'exportations. L'Algérie, les États-Unis, le Maroc et l'Italie achetaient 4,9 millions de tonnes de blé dur, le Japon était le plus gros importateur d'orge fourragère, tandis que les États-Unis étaient le plus important acheteur d'orge de brasserie.

(en millions)

1998-99	19,6 •	4 026,7 $
1997-98	21,7 •	4 757,7 $
1996-97	28,5 •	6 185,8 $
1995-96	22,1 •	5 873,7 $
1994-95	22,0 •	4 638,5 $

Ventes en tonnes
Ventes en dollars

à 6 rangs 29 %

à 2 rangs 71 %

Analyse et commentaires de la direction

Campagne 1998-99 – les comptes de mise en commun:

Le produit total combiné des ventes réalisées par les quatre comptes de mise en commun – blé, blé dur, orge de premier choix et orge fourragère – dépassait 4 milliards de dollars pour 19,6 millions de tonnes, confirmant la cinquième place de la CCB au rang des exportateurs par chiffre d'affaires.

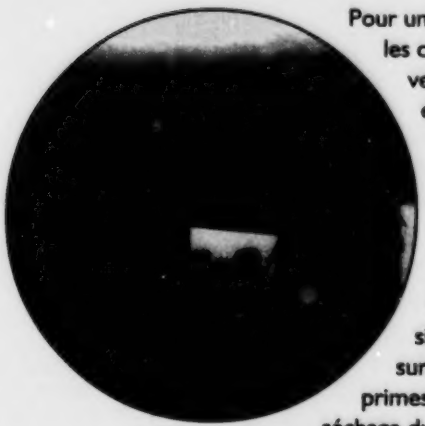

▲ *Le silo terminal de la United Grain Growers à Thunder Bay (Ontario).*

Pour une meilleure compréhension, les charges d'exploitation sont ventilées en quatre rubriques distinctes.

Coûts directs

Les coûts directs comprennent les coûts de mise en marché départ ferme, l'entreposage en silos terminaux, les surestaries diminuées des primes de célérité, les frais de séchage du grain, l'amortissement et les intérêts sur les wagons-trémies de la CCB, tous les frais supplémentaires de transport associés à l'acheminement aux silos terminaux, les frais d'acheminement à l'est de Thunder Bay en position d'exportation et toutes modifications au barème du transport du grain. Les frais directs représentaient 149 millions de dollars, soit 3,7 pour 100 du produit des ventes en 1998-99, contre 171 millions de dollars ou 3,6 pour 100 l'année précédente.

Les produits et les coûts directs relatifs à chaque compte de mise en commun traduisent la situation aux emplacements suivants: Vancouver, Churchill et Bas-Saint-Laurent. Auparavant, c'est Thunder Bay qui constituait l'emplacement de l'Est. La conséquence directe de ce changement est une augmentation des produits pour refléter le prix de la marchandise rendue dans le Bas-Saint-Laurent et une présentation distincte des frais directs du coût net du transport de grain en position d'exportation au-delà de Thunder Bay. Ce changement correspond au souci de présenter les résultats financiers de telle sorte qu'ils concordent avec les emplacements utilisés pour déterminer les taux des paiements initiaux et pour faire en sorte que des prix comparables soient utilisés pour déterminer le montant des produits tirés des ventes réalisées sur la côte Est et sur la côte Ouest, respectivement. Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été retraités sur cette même base. Rappelons que cette modification ne change rien au bénéfice total distribué aux producteurs.

Frais généraux et frais administratifs

Les frais généraux et administratifs représentent ce qu'il en coûte aux comptes de mise en commun pour gérer la CCB. Par rapport à l'exercice précédent, le total de ces frais accuse une hausse de 9 pour 100 – soit 56,6 millions de dollars, comme l'indique la rubrique intitulée Gérer la CCB. Mais si l'on traduit ce chiffre en dollars par tonne, les frais de 2,81 $ signifient une hausse de 15 pour 100 par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse résulte en

Produits des ventes répartis entre les producteurs
(en %)

1998-99

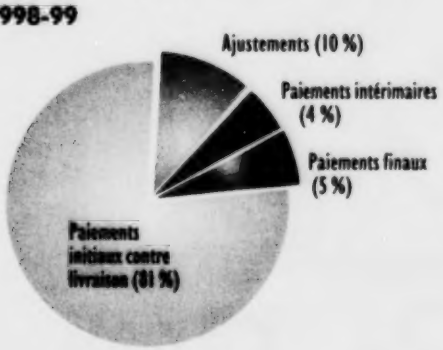

1997-98

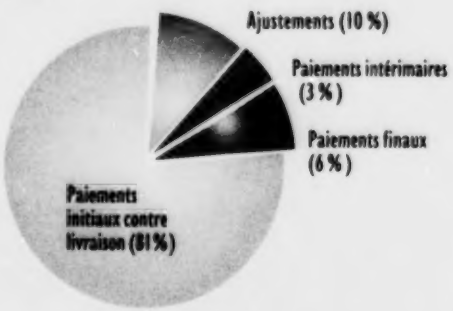

partie du fait que ces frais s'appliquent à un volume de grains moins élevé. Le volume livré aux comptes de mise en commun a reculé de 9 pour 100 par rapport à l'exercice précédent.

Organismes de l'industrie du grain

Le coût des organismes de l'industrie du grain représente la quote-part de la CCB qui s'élève à 40 pour 100 des charges d'exploitation de l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) et à 33 pour 100 des coûts de fonctionnement du Groupe de réflexion sur l'affectation des wagons (GRAW). Le coût total de la campagne agricole de cette année excède le total de l'an dernier de 5 pour 100 à cause d'une augmentation des charges d'exploitation de l'Institut international du Canada pour le grain.

L'IICG est un organisme à but non lucratif dont le mandat consiste à apporter une assistance technique et des programmes éducatifs orientés sur le développement des marchés du grain, des oléagineux et autres céréales secondaires.

Le GRAW a été créé pour s'occuper de l'affectation des wagons; tous les frais de cet organisme sont pris en charge en parts égales par la CCB, la *Western Grain Elevators Association* et les chemins de fer.

Intérêts créditeurs

Pour la campagne agricole 1998-99, le montant net des intérêts créditeurs s'élevait à 72,5 millions de dollars, soit une légère baisse par rapport aux 75,9 millions de dollars encaissés au cours de l'exercice précédent. Ces produits proviennent principalement d'opérations de financement de ventes à crédit. Quand la CCB vend du grain à crédit, elle emprunte l'équivalent pour payer les producteurs, au lieu d'attendre le paiement du client auquel a été consenti le crédit. La CCB emprunte à des taux d'intérêt inférieurs au taux consenti à l'acheteur à crédit; c'est la raison pour laquelle les opérations de financement à crédit sont génératrices d'intérêts créditeurs nets, qui vont directement alimenter les comptes de mise en commun et qui sont répartis entre les producteurs lors du paiement final.

▲ *Dennis Tully fait la démonstration des caractéristiques de pâte à pain à la boulangerie pilote de l'Institut international du Canada pour le grain.*

Le solde des comptes de mise en commun génère également des intérêts créditeurs tout au long de l'exercice; de la même façon, des intérêts sont perçus sur les ventes aux clients et aux fournisseurs.

Une fois déduit le montant net des charges d'exploitation, soit 133 millions de dollars, la CCB a pu répartir et distribuer près de 3,9 milliards de dollars aux producteurs de l'Ouest canadien, soit 97 pour 100 du produit des ventes de blé et d'orge. Du produit distribué aux producteurs en 1998-99, 91 pour 100 était versé avant le 1er août 1999 sous forme d'ajustements, de paiements initiaux et de paiements aux producteurs à l'entreposage d'orge de premier choix. Ces chiffres sont semblables aux chiffres comptabilisés aux comptes de mise en commun de 1997-98.

Intérêts créditeurs nets

(en millions de dollars)

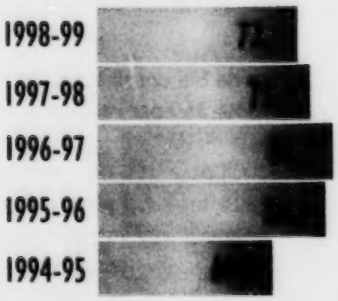

Répartition du produit des ventes

(en %)

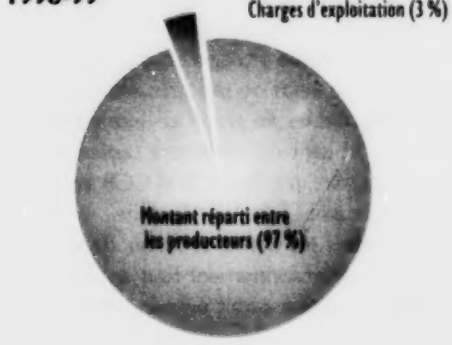

partie du fait que ces frais s'appliquent à un volume de grains moins élevé. Le volume livré aux comptes de mise en commun a reculé de 9 pour 100 par rapport à l'exercice précédent.

Organismes de l'industrie du grain

Le coût des organismes de l'industrie du grain représente la quote-part de la CCB qui s'élève à 40 pour 100 des charges d'exploitation de l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) et à 33 pour 100 des coûts de fonctionnement du Groupe de réflexion sur l'affectation des wagons (GRAW). Le coût total de la campagne agricole de cette année excède le total de l'an dernier de 5 pour 100 à cause d'une augmentation des charges d'exploitation de l'Institut international du Canada pour le grain.

L'IICG est un organisme à but non lucratif dont le mandat consiste à apporter une assistance technique et des programmes éducatifs orientés sur le développement des marchés du grain, des oléagineux et autres céréales secondaires.

Le GRAW a été créé pour s'occuper de l'affectation des wagons; tous les frais de cet organisme sont pris en charge en parts égales par la CCB, la *Western Grain Elevators Association* et les chemins de fer.

Intérêts créditeurs

Pour la campagne agricole 1998-99, le montant net des intérêts créditeurs s'élevait à 72,5 millions de dollars, soit une légère baisse par rapport aux 75,9 millions de dollars encaissés au cours de l'exercice précédent. Ces produits proviennent principalement d'opérations de financement de ventes à crédit. Quand la CCB vend du grain à crédit, elle emprunte l'équivalent pour payer les producteurs, au lieu d'attendre le paiement du client auquel a été consenti le crédit. La CCB emprunte à des taux d'intérêt inférieurs au taux consenti à l'acheteur à crédit; c'est la raison pour laquelle les opérations de financement à crédit sont génératrices d'intérêts créditeurs nets, qui vont directement alimenter les comptes de mise en commun et qui sont répartis entre les producteurs lors du paiement final.

Le solde des comptes de mise en commun génère également des intérêts créditeurs tout au long de l'exercice; de la même façon, des intérêts sont perçus sur les ventes aux clients et aux fournisseurs.

Une fois déduit le montant net des charges d'exploitation, soit 133 millions de dollars, la CCB a pu répartir et distribuer près de 3,9 milliards de dollars aux producteurs de l'Ouest canadien, soit 97 pour 100 du produit des ventes de blé et d'orge. Du produit distribué aux producteurs en 1998-99, 91 pour 100 était versé avant le 1er août 1999 sous forme d'ajustements, de paiements initiaux et de paiements aux producteurs à l'entreposage d'orge de premier choix. Ces chiffres sont semblables aux chiffres comptabilisés aux comptes de mise en commun de 1997-98.

(en millions de dollars)

1998-99	72,5
1997-98	75,9
1996-97	82,5
1995-96	80,9
1994-95	66,4

(en %)

1998-99

Charges d'exploitation (3 %)

Montant réparti entre les producteurs (97 %)

Analyse et commentaires de la direction

Résultats du compte de blé

En dollars par tonne, sauf indication contraire	**1998-99**	1997-98	Variation	%
Volume du compte (en tonnes)	12 512 726	15 201 105	(2 688 379)	(18)
Ventes	**205,71 $**	204,59 $	1,12 $	1
Coûts directs	**5,18**	5,98	(0,80)	(13)
Frais administratifs et frais généraux	**2,81**	2,45	0,36	15
Organismes de l'industrie du grain	**0,09**	0,07	0,02	28
Intérêts créditeurs nets	**(4,15)**	(3,64)	(0,51)	(14)
	3,93	4,86	(0,93)	(19)
Bénéfice distribué aux producteurs	**201,78 $**	199,73 $	2,05 $	1

Des semailles précoces, des pluies intermittentes durant la fin d'un mois de juillet chaud et sec ont permis d'obtenir des rendements élevés, un bon échantillonnage de grades et un taux exceptionnellement élevé de protéine. Le temps chaud et sec se poursuivit jusqu'en septembre, ce qui permit aux producteurs de terminer leurs moissons deux semaines plus tôt que d'habitude. Malgré d'excellentes conditions de croissance, le tonnage était le plus bas enregistré en 10 ans – 16,4 millions de tonnes à cause d'une réduction des emblavures en blé de printemps. Le tonnage des livraisons au compte de mise en commun du blé totalisait 12,5 millions de tonnes en 1998-99 – soit une baisse de 18 pour 100 par rapport à la campagne précédente.

▲ *Alicia Tan, de Singapour, déguste une pâtisserie composée de farine de blé.*

En général, la demande en blé de grade et teneur en protéines élevés se répartit uniformément sur toute la campagne, les clients préférant un approvisionnement fiable et régulier. En outre, il y avait en 1998-99 un écart de prix très important entre les blés panifiables de grade et teneur en protéines élevés et les blés à moindre teneur en protéine et de grades inférieurs. Si la CCB avait vendu rapidement sa récolte en début de campagne, sans viser les clients soucieux de la qualité de leur approvisionnement tout au long de l'exercice, cette tactique aurait entraîné des rendements moins élevés au chapitre des comptes de mise en commun. De façon à obtenir les meilleurs rendements, il a fallu échelonner tout au long de l'année la mise en marché du blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) à teneur élevée en protéines et de grade élevé. Nous estimions également que les cours mondiaux du blé allaient se remettre des planchers atteints au début de l'automne 1998. Les prix du blé dans le monde se sont relevés effectivement d'octobre à mars, avant de chuter à nouveau plus avant dans la campagne.

L'année précédente en revanche, durant la campagne 1997-98, la CCB s'attendant à une chute des prix avait entrepris de vendre et d'expédier un maximum de grains en début de campagne. Les prix du blé et du blé dur chutaient effectivement tout au long de la campagne, pour atteindre leur cours le plus bas en août-septembre 1998. Les stocks de blé panifiable et de blé dur atteignaient des niveaux minimaux en fin de campagne 1997-98, ce qui a entraînait une diminution des tonnages disponibles à l'expédition en août et septembre 1998, d'où l'extrême dépendance du programme d'exportations 1998-99 vis-à-vis de la nouvelle récolte, laquelle n'est disponible habituellement qu'à partir d'octobre.

Les coûts directs au compte de blé ont diminué de 0,80 $ la tonne, soit de 13 pour 100 par rapport à l'année précédente. Les coûts directs représentaient cette année 2,5 pour 100 du produit des ventes par tonne, contre 2,9 pour 100 en 1997-98, ce qui représente une amélioration. Le chargement sans encombre des navires cette année a produit un montant net de primes de plus de

5,4 millions de dollars, soit 0,43 $ la tonne, ce qui dépassait de beaucoup le sommet de 3,7 millions de dollars l'an dernier, ou 0,25 $ la tonne. Une baisse des frais de transit vers les silos terminaux en raison de réserves suffisantes de blé à haute teneur en protéines en Alberta et dans l'Ouest de la Saskatchewan pour répondre aux engagements à l'exportation des ports de la côte Ouest d'une part et un moindre tonnage de grain expédié des ports de la côte Est d'autre part ont contribué à réduire les frais de transport supplémentaires et, par conséquent, à améliorer les résultats du compte de mise en commun du blé. La très bonne qualité de la récolte cette année se traduisait par des coûts de séchage d'un montant négligeable. Ces résultats étaient partiellement contrebalancés par des coûts de mise en marché départ ferme légèrement supérieurs, principalement en raison de niveaux de stocks plus élevés cette année au pays.

Le montant des intérêts créditeurs nets au compte de mise en commun du blé représentait 52 millions de dollars en 1998-99, soit une baisse de 6 pour 100 par rapport à l'année précédente. Cette diminution relève essentiellement de situations de trésorerie moyennes moins élevées que les autres années à cause d'un volume moins important du compte et d'un pourcentage plus élevé de sorties de fonds sous forme de paiements initiaux et de redressements. Les intérêts créditeurs nets par tonne en revanche sont en hausse cette année, essentiellement parce qu'ils concernent 18 pour 100 de tonnes en moins.

▲ *Graham Worsley (à gauche), directeur technique à la CCB en compagnie de Bobby Chung Mi Ngee, Malayan Flour Mills (Malaisie).*

Dans le compte de mise en commun du blé, 98 pour 100 du produit des ventes était distribué aux producteurs en 1998-99, pourcentage comparable à celui de l'année précédente. De ce pourcentage, 92 pour 100 était distribué avant le 1er août 1999 sous forme de paiements initiaux et d'ajustements, ce qui se compare favorablement à 90 pour 100 l'année précédente.

Plus gros acheteurs de blé, par pays

(en milliers de tonnes)

1998-99

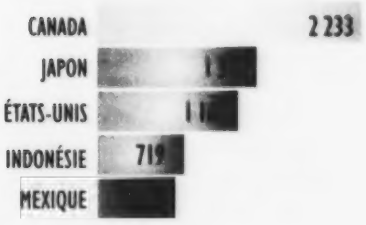

1997-98

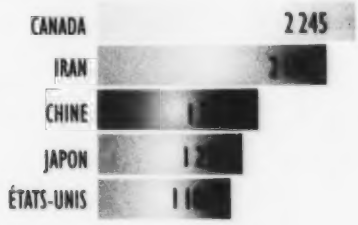

Exportations de blé par secteur

(en milliers de tonnes)

1998-99

5,4 millions de dollars, soit 0,43 $ la tonne, ce qui dépassait de beaucoup le sommet de 3,7 millions de dollars l'an dernier, ou 0,25 $ la tonne. Une baisse des frais de transit vers les silos terminaux en raison de réserves suffisantes de blé à haute teneur en protéines en Alberta et dans l'Ouest de la Saskatchewan pour répondre aux engagements à l'exportation des ports de la côte Ouest d'une part et un moindre tonnage de grain expédié des ports de la côte Est d'autre part ont contribué à réduire les frais de transport supplémentaires et, par conséquent, à améliorer les résultats du compte de mise en commun du blé. La très bonne qualité de la récolte cette année se traduisait par des coûts de séchage d'un montant négligeable. Ces résultats étaient partiellement contrebalancés par des coûts de mise en marché départ ferme légèrement supérieurs, principalement en raison de niveaux de stocks plus élevés cette année au pays.

Le montant des intérêts créditeurs nets au compte de mise en commun du blé représentait 52 millions de dollars en 1998-99, soit une baisse de 6 pour 100 par rapport à l'année précédente. Cette diminution relève essentiellement de situations de trésorerie moyennes moins élevées que les autres années à cause d'un volume moins important du compte et d'un pourcentage plus élevé de sorties de fonds sous forme de paiements initiaux et de redressements. Les intérêts créditeurs nets par tonne en revanche sont en hausse cette année, essentiellement parce qu'ils concernent 18 pour 100 de tonnes en moins.

Dans le compte de mise en commun du blé, 98 pour 100 du produit des ventes était distribué aux producteurs en 1998-99, pourcentage comparable à celui de l'année précédente. De ce pourcentage, 92 pour 100 était distribué avant le 1er août 1999 sous forme de paiements initiaux et d'ajustements, ce qui se compare favorablement à 90 pour 100 l'année précédente.

(en milliers de tonnes)

1998-99

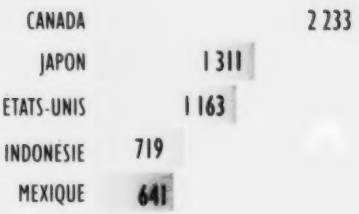

1997-98

(en milliers de tonnes)

1998-99

Analyse et commentaires de la direction

Résultats du compte de blé dur				
En dollars par tonne, sauf indication contraire	**1998-99**	1997-98	Variation	%
Volume du compte (en tonnes)	4 904 639	3 937 885	966 754	25
Ventes	**220,65 $**	297,53 $	(76,88)$	(26)
Coûts directs	**16,44**	18,39	(1,95)	(11)
Frais administratifs et frais généraux	**2,81**	2,45	0,36	15
Organismes de l'industrie du grain	**0,09**	0,07	0,02	28
Intérêts créditeurs nets	**(2,05)**	(2,81)	0,76	27
	17,29	18,10	(0,81)	(4)
Bénéfice distribué aux producteurs	**203,36 $**	279,43 $	(76,07)$	(27)

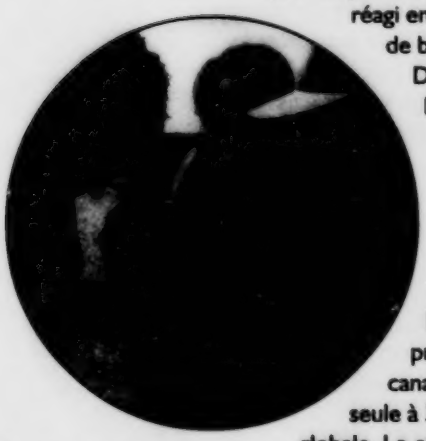

(de g. à d.) Chris Gillen, directeur commercial, inspecte du blé dur en compagnie de M^me^ Nadia Chikhaoui, d'Algérie, et de M^me^ Lucidi, d'Italie.

Tenant compte de l'écart important entre le blé de printemps et le blé dur, les producteurs ont réagi en semant 7,2 millions d'acres de blé dur en 1998 – un record. Dans tout l'ouest du Canada, les rendements ont été satisfaisants et la production atteignait un chiffre record absolu de 6 millions de tonnes – en hausse par rapport aux 4,4 millions de tonnes en 1997. L'augmentation de la production dans l'Ouest canadien correspondait à elle seule à 30 pour 100 de la demande globale. Le compte de mise en commun du blé dur représentait plus de 4,9 millions de tonnes en 1998-99, soit une augmentation de 25 pour 100 par rapport à l'année précédente.

En 1998, la production mondiale de blé dur augmentait de 25 pour 100, alors que le volume des importations diminuait de 18 pour 100. Les stocks mondiaux en fin d'année faisaient plus que doubler en 1998-99 et une hausse marquée des réserves aux États-Unis contribuait à la baisse des prix.

En raison de la forte augmentation du volume du compte de blé dur, il a fallu durant la campagne agricole 1998-99 exploiter activement toutes les pistes de ventes potentielles. Notre part imposante du marché mondial progressait pour atteindre 66 pour 100 du commerce du blé dur en vrac, malgré une augmentation de 20 pour 100 des approvisionnements mondiaux destinés à l'exportation. L'Algérie, de nouveau, constituait le plus important client, puisqu'elle achetait 1,5 million de tonnes. Les importations américaines de blé dur canadien passaient de 428 000 tonnes à 658 000 tonnes. Malgré une récolte record, la CCB a pu accepter la quasi-totalité du blé dur remis par les producteurs aux fins de livraison, à 300 000 tonnes près.

Les coûts directs imputés au compte de blé dur s'élevaient à 16,44 $ par tonne, soit une baisse par rapport à 18,39 $ l'année précédente. Les coûts directs représentaient cette année par tonne 7,4 pour100 du produit des ventes – soit une hausse par rapport à 6,2 pour 100 en 1997-98 à cause de prix sensiblement plus bas. L'efficacité au chargement des navires a permis de comptabiliser 1,2 million de dollars en primes cette année, soit le deuxième montant le plus élevé jamais inscrit dans ce compte. Les coûts nets de déplacement du grain vers les ports de l'Est s'élevaient à 11,34 $ par tonne, soit une baisse par rapport à 13,53 $ par tonne l'année précédente en raison d'une baisse du volume des ventes à partir de la côte Est.

Les intérêts créditeurs nets au compte de blé dur totalisaient 10 millions de dollars en 1998-99, soit une baisse de 9 pour 100 par rapport à l'année précédente. Cette baisse est principalement due à des situations de trésorerie moyennes moins importantes cette année à cause de la baisse des prix du blé dur et d'un pourcentage plus élevé de sorties de fonds sous forme de paiements initiaux et de redressements. Le montant des intérêts créditeurs nets par tonne accuse ainsi cette année une baisse de 27 pour 100, essentiellement parce que le bénéfice net moins élevé s'explique par une production de 25 pour 100 plus importante que l'année précédente.

En 1998-99, 92 pour 100 du produit des ventes au compte de blé dur était distribué aux producteurs, soit une légère baisse par rapport à 94 pour 100 l'année précédente. La qualité de la récolte américaine s'étant révélée médiocre, il s'en est suivi une hausse sensible des prix du blé dur à la fin de la campagne agricole actuelle. Même si ce facteur contribuait à revaloriser le compte de mise en commun de 1998-99, il était quand même responsable d'une baisse du pourcentage du bénéfice distribué aux producteurs sous forme de paiements initiaux et d'ajustements, lequel est passé de 93 pour 100 l'année précédente à 89 pour 100 en 1998-99.

▲ *Matt Derksen, agriculteur (à gauche), s'entretient avec le directeur du bureau de la CCB à Tokyo, David Iwaasa (au centre) et avec un client japonais, Nobuyuli Tsuzuki (à droite).*

Plus gros acheteurs de blé dur, par pays

(en milliers de tonnes)

1998-99

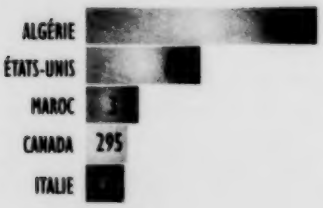

1997-98

Exportations de blé dur par secteur

(en milliers de tonnes)

1998-99

Les intérêts créditeurs nets au compte de blé dur totalisaient 10 millions de dollars en 1998-99, soit une baisse de 9 pour 100 par rapport à l'année précédente. Cette baisse est principalement due à des situations de trésorerie moyennes moins importantes cette année à cause de la baisse des prix du blé dur et d'un pourcentage plus élevé de sorties de fonds sous forme de paiements initiaux et de redressements. Le montant des intérêts créditeurs nets par tonne accuse ainsi cette année une baisse de 27 pour 100, essentiellement parce que le bénéfice net moins élevé s'explique par une production de 25 pour 100 plus importante que l'année précédente.

En 1998-99, 92 pour 100 du produit des ventes au compte de blé dur était distribué aux producteurs, soit une légère baisse par rapport à 94 pour 100 l'année précédente. La qualité de la récolte américaine s'étant révélée médiocre, il s'en est suivi une hausse sensible des prix du blé dur à la fin de la campagne agricole actuelle. Même si ce facteur contribuait à revaloriser le compte de mise en commun de 1998-99, il était quand même responsable d'une baisse du pourcentage du bénéfice distribué aux producteurs sous forme de paiements initiaux et d'ajustements, lequel est passé de 93 pour 100 l'année précédente à 89 pour 100 en 1998-99.

(en milliers de tonnes)

1998-99

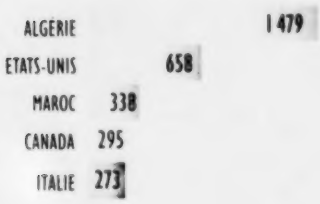

1997-98

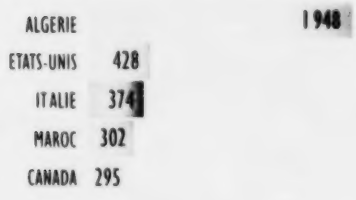

(en milliers de tonnes)

1998-99

Analyse et commentaires de la direction

Résultats du compte d'orge				
En dollars par tonne, sauf indication contraire	**1998-99**	1997-98	Variation	%
Volume du compte (en tonnes)	277 100	261 960	15 140	6
Ventes	**138,39 $**	124,84 $	13,55 $	11
Coûts directs	**8,25**	19,00	(10,75)	(57)
Frais administratifs et frais généraux	**2,81**	2,45	0,36	15
Organismes de l'industrie du grain	**0,09**	0,07	0,02	28
Intérêts créditeurs nets	**(22,34)**	(18,39)	(3,95)	(21)
	(11,19)	3,13	(14,32)	(458)
Bénéfice distribué aux producteurs	**149,58 $**	121,71 $	27,87 $	23

En 1998, 10,7 millions d'acres étaient plantés en orge, ce qui correspond à la moyenne de ces dix dernières années, à savoir 10,6 millions d'acres. Les rendements étant supérieurs à la moyenne, la production a atteint 11,7 millions de tonnes, contre 12,5 millions de tonnes en 1997.

▲ *La vive demande sur le marché intérieur canadien a réduit les stocks exportables d'orge fourragère.*

Compte tenu de la forte demande intérieure en orge fourragère, une quantité moins importante d'orge fourragère était destinée à l'exportation en 1998-99. L'approvisionnement en grain fourrager était restreint en 1998-99 en raison d'une quantité limitée des tonnages de blé fourrager due à l'excellente qualité de la récolte.

La CCB choisissait de vendre plus que d'habitude sur le marché intérieur en raison des prix relativement avantageux au Canada. Avec 118 000 tonnes, le Japon représentait l'importateur le plus important. L'Arabie Saoudite, habituellement un gros client de la CCB en orge fourragère, s'approvisionnait en orge fourragère moins coûteuse en provenance d'ailleurs comme l'Union européenne et l'ex-URSS. Les livraisons au compte d'orge fourragère totalisaient 277 000 tonnes, soit une hausse par rapport aux 262 000 tonnes l'année précédente.

Les coûts directs au compte de mise en commun de l'orge diminuaient de 10,75 $ la tonne, soit une baisse de 57 pour 100 par rapport à l'année précédente. Les coûts directs représentaient cette année 6 pour 100 du produit des ventes par tonne, ce qui est nettement mieux que 15,2 pour 100 en 1997-98. Les coûts de mise en marché départ ferme et d'entreposage en silos terminaux étaient de 7,26 $ par tonne en 1998-99, contre 15,73 $ la tonne l'année précédente, puisque les livraisons effectuées plus tard durant la campagne franchissaient rapidement le réseau de manutention des grains. Autre facteur ayant contribué à cette baisse: la diminution des frais d'acheminement supplémentaires aux silos terminaux en raison d'une chute brutale des expéditions d'orge à partir du port de Prince Rupert.

Les intérêts créditeurs nets au compte de l'orge s'élevaient à 6,2 millions de dollars en 1998-99, soit une augmentation de 28 pour 100 par rapport à l'année précédente. Cette situation est essentiellement due au fait que les situations de trésorerie moyennes du compte étaient plus élevées durant l'année grâce à la valeur des ventes à la hausse et à des stocks moins élevés. Les intérêts créditeurs nets par tonne s'élevaient à 22,34 $ en 1998-99, contre 18,39 $ l'année précédente.

Le rendement moyen par tonne au producteur sur le compte d'orge 1998-99 s'élevait à 149,58 $, soit 11 $ de plus que la valeur moyenne des ventes réalisées. Cette hausse s'explique en raison du fait que l'essentiel des intérêts créditeurs nets provient de comptes débiteurs et ne varie ni en fonction du volume du compte ni en fonction de la trésorerie au compte. Les années où le nombre de tonnes est peu important, les intérêts créditeurs par tonne peuvent être substantiels et se révéler supérieurs

aux coûts directs et aux frais administratifs, résultant ainsi en un bénéfice d'exploitation net. C'est ce qui s'est produit en 1998-99, où les producteurs ont pu encaisser 108 pour 100 du produit des ventes d'orge, contre 98 pour 100 l'année précédente. De ce montant, 88 pour 100 était distribué avant le 1er août 1999 sous forme de paiements initiaux et d'ajustements, soit une baisse par rapport à 92 pour 100 l'année précédente, en partie à cause des difficultés à prévoir les intérêts créditeurs nets.

Plus gros acheteurs d'orge fourragère, par pays

(en milliers de tonnes)

1998-99

1997-98

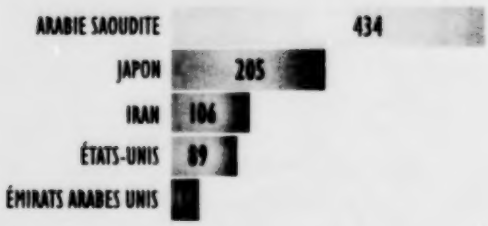

Exportations d'orge fourragère, par secteur

(en milliers de tonnes)

1998-99

Résultats du compte d'orge de premier choix

En dollars par tonne, sauf indication contraire	**1998-99**	1997-98	Change	Per cent
Volume du compte (en tonnes)	1 921 667	2 267 423	(318 296)	(14)
Ventes	**172,81 $**	195,55 $	(22,74)$	(12)
Coûts directs	**0,71**	1,02	(0,31)	(30)
Frais administratifs et frais généraux	**2,81**	2,45	0,36	15
Organismes de l'industrie du grain	**0,09**	0,07	0,02	28
Intérêts créditeurs nets	**(2,24)**	(2,01)	(0,23)	(11)
	1,37	1,53	(0,16)	(10)
Bénéfice distribué aux producteurs	**171,44 $**	194,02 $	(22,58)$	(12)

La campagne agricole 1998-99 était marquée par le maintien de fortes subventions aux exportations d'orge de brasserie et de malt par les pays membres de l'Union européenne. En 1998-99, le taux de subvention par tonne de malt s'élevait à 125 dollars la tonne, tandis que le montant moyen des subventions aux exportations d'orge en vrac atteignait 94 dollars la tonne. En 1998-99, les

aux coûts directs et aux frais administratifs, résultant ainsi en un bénéfice d'exploitation net. C'est ce qui s'est produit en 1998-99, où les producteurs ont pu encaisser 108 pour 100 du produit des ventes d'orge, contre 98 pour 100 l'année précédente. De ce montant, 88 pour 100 était distribué avant le 1er août 1999 sous forme de paiements initiaux et d'ajustements, soit une baisse par rapport à 92 pour 100 l'année précédente, en partie à cause des difficultés à prévoir les intérêts créditeurs nets.

(en milliers de tonnes)

1998-99

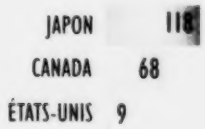

1997-98

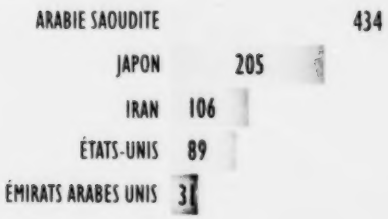

(en milliers de tonnes)

1998-99

En dollars par tonne, sauf indication contraire	**1998-99**	1997-98	Change	Per cent
Ventes	**172,81 $**	195,55 $	(22,74)$	(12)
Coûts directs	**0,71**	1,02	(0,31)	(30)
Frais administratifs et frais généraux	**2,81**	2,45	0,36	15
Organismes de l'industrie du grain	**0,09**	0,07	0,02	28
Intérêts créditeurs nets	**(2,24)**	(2,01)	(0,23)	(11)
	1,37	1,53	(0,16)	(10)
Bénéfice distribué aux producteurs	**171,44 $**	194,02 $	(22,58)$	(12)

La campagne agricole 1998-99 était marquée par le maintien de fortes subventions aux exportations d'orge de brasserie et de malt par les pays membres de l'Union européenne. En 1998-99, le taux de subvention par tonne de malt s'élevait à 125 dollars la tonne, tandis que le montant moyen des subventions aux exportations d'orge en vrac atteignait 94 dollars la tonne. En 1998-99, les

exportations de malt et d'orge de brasserie canadienne chutaient de 21 pour 100 par rapport à l'année précédente. En 1998-99, le volume des importations de la Chine, le plus volumineux acheteur d'orge de brasserie, restait inchangé à cause de stocks plus importants et parce que la Chine connaissait un ralentissement de son activité économique. Pour faire face à la féroce concurrence des Australiens et des Européens, la CCB visait tout particulièrement les clients prêts à payer une prime pour la variété et la qualité des récoltes canadiennes.

▲ *La Chine était le plus gros acheteur d'orge brassicole en 1998-1999*

Le volume du compte de mise en commun d'orge de premier choix atteignait 1,9 million de tonnes en 1998-99, soit une baisse par rapport aux 2,3 millions de tonnes l'année précédente. Les coûts directs imputés à ce compte s'élevaient à 0,71 $ la tonne – en baisse par rapport à 1,02 $ l'année précédente. Ces coûts directs représentaient cette année 0,4 pour 100 du produit des ventes par tonne, soit sensiblement le même que celui de 0,5 pour 100 en 1997-98. La baisse de ces coûts directs relève essentiellement de la diminution des coûts de mise en marché départ ferme et d'entreposage aux silos terminaux, qui s'élevaient à 0,55 $ la tonne contre 0,85 $ la tonne en 1997-98. De plus, ce compte affichait des primes de célérité d'un montant net de 63 558 $, soit 0,03 $ par tonne, résultant directement et uniquement du chargement à temps des navires à l'exportation.

En 1998-99, le montant total des intérêts créditeurs nets au compte d'orge de premier choix s'élevait à 4,3 millions de dollars, soit une baisse de 6 pour 100 par rapport à l'année précédente. L'essentiel de ces intérêts créditeurs nets provient des soldes de trésorerie du compte de mise en commun puisque les comptes clients liés à l'orge de premier choix sont négligeables. Cette diminution résulte essentiellement de la diminution des situations de trésorerie moyennes du compte durant l'année à cause de la baisse des cours de l'orge de premier choix. En revanche, les intérêts créditeurs nets par tonne sont en hausse de 11 pour 100 cette année, essentiellement parce que le compte affichait un tonnage en baisse de 14 pour 100 par rapport à l'année précédente.

Plus de 99 pour 100 du produit des ventes du compte d'orge de premier choix était distribué aux producteurs en 1998-99, ce qui était conforme aux données de l'année précédente. De ce montant, 90 pour 100 était distribué avant le 1er août 1999 sous forme de paiements initiaux, d'ajustements et de primes d'entreposage versées aux producteurs, soit une légère baisse par rapport à 92 pour 100 l'année précédente.

Exportations d'orgé du premier choix par secteur

(en milliers de tonnes)

Principaux clients de l'orge de brasserie canadienne

(en milliers de tonnes)

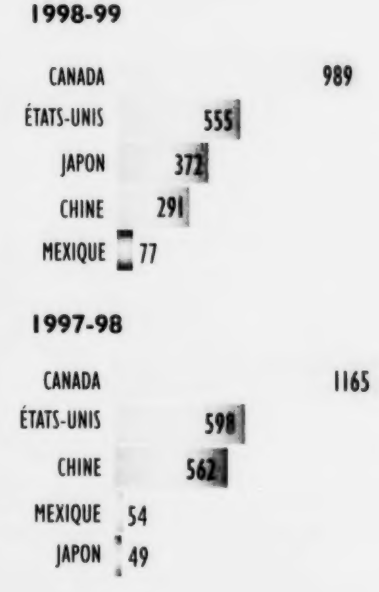

exportations de malt et d'orge de brasserie canadienne chutaient de 21 pour 100 par rapport à l'année précédente. En 1998-99, le volume des importations de la Chine, le plus volumineux acheteur d'orge de brasserie, restait inchangé à cause de stocks plus importants et parce que la Chine connaissait un ralentissement de son activité économique. Pour faire face à la féroce concurrence des Australiens et des Européens, la CCB visait tout particulièrement les clients prêts à payer une prime pour la variété et la qualité des récoltes canadiennes.

▲ *La Chine était le plus grand acheteur d'orge brassicole en 1998-1999.*

Le volume du compte de mise en commun d'orge de premier choix atteignait 1,9 million de tonnes en 1998-99, soit une baisse par rapport aux 2,3 millions de tonnes l'année précédente. Les coûts directs imputés à ce compte s'élevaient à 0,71 $ la tonne – en baisse par rapport à 1,02 $ l'année précédente. Ces coûts directs représentaient cette année 0,4 pour 100 du produit des ventes par tonne, soit sensiblement le même que celui de 0,5 pour 100 en 1997-98. La baisse de ces coûts directs relève essentiellement de la diminution des coûts de mise en marché départ ferme et d'entreposage aux silos terminaux, qui s'élevaient à 0,55 $ la tonne contre 0,85 $ la tonne en 1997-98. De plus, ce compte affichait des primes de célérité d'un montant net de 63 558 $, soit 0,03 $ par tonne, résultant directement et uniquement du chargement à temps des navires à l'exportation.

En 1998-99, le montant total des intérêts créditeurs nets au compte d'orge de premier choix s'élevait à 4,3 millions de dollars, soit une baisse de 6 pour 100 par rapport à l'année précédente. L'essentiel de ces intérêts créditeurs nets provient des soldes de trésorerie du compte de mise en commun puisque les comptes clients liés à l'orge de premier choix sont négligeables. Cette diminution résulte essentiellement de la diminution des situations de trésorerie moyennes du compte durant l'année à cause de la baisse des cours de l'orge de premier choix. En revanche, les intérêts créditeurs nets par tonne sont en hausse de 11 pour 100 cette année, essentiellement parce que le compte affichait un tonnage en baisse de 14 pour 100 par rapport à l'année précédente.

Plus de 99 pour 100 du produit des ventes du compte d'orge de premier choix était distribué aux producteurs en 1998-99, ce qui était conforme aux données de l'année précédente. De ce montant, 90 pour 100 était distribué avant le 1er août 1999 sous forme de paiements initiaux, d'ajustements et de primes d'entreposage versées aux producteurs, soit une légère baisse par rapport à 92 pour 100 l'année précédente.

Exportations d'orge de premier choix, par secteur

(en milliers de tonnes)

1998-99

Plus gros acheteurs d'orge de premier choix, par pays

(en milliers de tonnes)

1998-99

1997-98

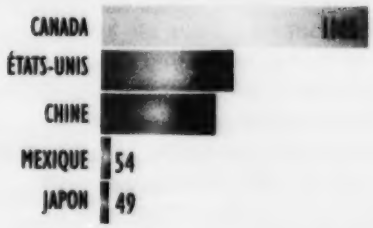

Analyse et commentaires de la direction

Le passage à l'an 2000 représente un défi de taille pour les systèmes informatiques dans le monde. Le problème réside dans le fait que bon nombre des ordinateurs utilisent un champ chronologique à deux chiffres et risquent par conséquent de ne pas identifier le passage de l'an 1999 à l'an 2000, ce qui pourra entraîner des défaillances importantes des systèmes ou des erreurs dans les résultats.

Dans ce domaine, la CCB est un chef de file parmi les entreprises canadiennes, puisque c'est en 1995 qu'elle s'attelait à remédier le problème. Pour la CCB, le défi était à la fois impressionnant et complexe. Plusieurs systèmes informatiques utilisés par la CCB étaient conçus sur mesure et ne pouvaient être remplacés par des logiciels disponibles dans le commerce. Il a donc fallu ces quatre dernières années investir d'importantes ressources pour modifier l'infrastructure informatique, en convertissant certains systèmes et en en remplaçant d'autres.

Le 31 juillet 1999, la CCB avait converti ou remplacé la totalité de ses systèmes cruciaux et effectué les tests permettant de déterminer que ces systèmes répondaient aux besoins initiaux. En novembre 1999, prenait fin une autre phase d'essais des systèmes informatiques. À titre de précaution supplémentaire, ces contrôles et essais vont se poursuivre selon les besoins. Les systèmes intégrés tels que les installations et matériel de bureau ont été réglés en accord avec leurs fournisseurs respectifs.

Le passage à l'an 2000 présente un défi qui dépasse la simple protection des systèmes informatiques de la CCB. La CCB reçoit régulièrement des renseignements de sociétés de silos à grains, de sociétés de chemins de fer, de banques et de clients par le truchement de l'informatique; par conséquent, la CCB a mis en place un dispositif visant à déterminer le degré de préparation de ses partenaires commerciaux et à surveiller le progrès de leurs efforts pour régler la question. La CCB est un des principaux acteurs de l'industrie du grain canadien et, à ce titre, elle travaille à coordonner les efforts de tous au sein de l'industrie pour veiller à ce que les expéditions de grain de l'Ouest canadien se poursuivent sans interruption le 1er janvier 2000 et au-delà.

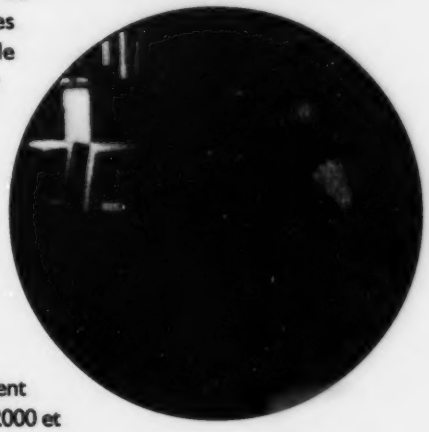

▲ *Terry Kulchycki était responsable des efforts déployés par la CCB pour le passage à l'an 2000.*

La CCB estime à 24 millions de dollars le coût total du projet lié au passage à l'an 2000. Ces coûts ont été capitalisés de façon à limiter l'impact sur les comptes de mise en commun. Au 31 juillet 1999, la facture s'élevait à 21,2 millions de dollars, dont 9,2 millions engagés durant l'année en cours.

Malgré les efforts déployés par la CCB et compte tenu des incertitudes relativement au degré de préparation de tiers, il n'est pas possible d'être certain que le passage à l'an 2000 n'aura pas d'incidence importante et néfaste sur la capacité de la CCB à exercer ses activités habituelles. À cet égard, la CCB a donc développé une série de plans d'urgence pour relever ce défi. Ces plans devraient atténuer les répercussions de tout problème éventuel et assurer la continuité des opérations de la CCB.

Analyse et commentaires de la direction

Frais administratifs et frais généraux

pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers de dollars)	**1999**	1998
Comité consultatif	**55 $**	224 $
Conseil d'administration, budget des élections compris	**2 068**	–
Systèmes et services informatiques	**7 874**	8 632
Communications	**1 339**	1 743
Installations et services de bureau	**4 710**	4 907
Ressources humaines	**28 242**	27 084
Autres	**624**	450
Honoraires et services externes	**2 604**	1 651
Impôts	**952**	1 063
Déplacements	**1 285**	1 930
	49 753	47 684
Amortissement	**6 836**	4 416
	56 589 $	52 100 $

Le total des frais administratifs et des frais généraux engagés durant l'exercice terminé le 31 juillet 1999 augmente de 9 pour 100 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation traduit les frais supplémentaires associés à la nouvelle structure de régie de la société et l'amortissement accru de nos investissements dans les systèmes informatiques; ces frais incluent toutes préparations des systèmes de la CCB au passage à l'an 2000.

Le 11 juin 1998, la *Loi modifiant la Commission canadienne du blé* – projet de loi C-4 – modifiait la structure de régie de la CCB. Depuis le 31 décembre 1998, un conseil d'administration comportant dix administrateurs élus et cinq membres désignés remplaçait l'ancienne structure, qui pouvait comprendre jusqu'à cinq commissaires, et le Comité consultatif élu par les agriculteurs. Les élections du conseil d'administration tenues à l'automne 1998 ont coûté 1 242 423 $. La rémunération versée aux administrateurs totalisant 432 444 $ ainsi que les dépenses liées aux administrateurs et aux activités du conseil totalisant 392 866 $ sont détaillées à la fin de cette rubrique.

La commercialisation du blé, du blé dur et de l'orge nécessitent d'importantes infrastructures technologiques. Le coût des systèmes et des services informatiques comprend les frais d'entretien et d'exploitation de ces systèmes, y compris les honoraires des consultants en informatique qui viennent épauler notre propre personnel informatique. Ces coûts sont en baisse de 9 pour 100 par rapport à l'an dernier essentiellement en raison d'une réduction durant l'année du nombre des consultants en informatique, puisque certaines initiatives importantes au chapitre du développement des systèmes s'achèvent.

Les communications sont un élément essentiel à la CCB en tant qu'agence de commercialisation à comptoir unique, qui doit veiller à ce que les clients, les médias, les gouvernements et le grand public soient informés sur la CCB et sur tout ce qui touche à l'industrie du grain et à l'agriculture. Le coût de ces communications comprend les frais d'impression et de publication du Rapport annuel, d'*Info-Céréales*, de Bulletins d'information aux clients, des carnets de livraison, des contrats de livraison, de formulaires et de diverses documentations. Cette rubrique Communications comporte également les frais de publicité et d'organisation des lots de démonstration ainsi que les visites organisées pour les producteurs. Ces coûts ont fléchi de 23 pour 100 en raison de la diminution du nombre de publications, de la disponibilité en ligne de certains documents et parce que nous avons également réduit les coûts de production du Rapport annuel 1997-98.

De semblables mesures d'économies ont permis de réduire de 4 pour 100 les charges d'exploitation liées au siège de la CCB et aux services de bureau indispensables à la vente et à la commercialisation blé, du blé dur et de l'orge. Cette année,d'importants

connexes: nous avons ainsi économisé près de 200 000 dollars par rapport à l'année précédente. La CCB dispose de bureaux régionaux à Vancouver et à Regina; elle maintient également des bureaux de commercialisation à Beijing (Chine) et à Tokyo (Japon).

Les ressources humaines représentent prés de la moitié des dépenses totales de la CCB: ces coûts servent à développer et conserver un capital de main-d'œuvre qualifiée et motivée. Ils représentent 50 pour 100 du coût total d'exploitation de la CCB et comprennent les salaires et charges sociales des employé(e)s, les frais de recrutement et/ou de remplacement de personnel ainsi que les frais associés aux activités de développement et de formation. Ces coûts ont augmenté de 4 pour 100 par rapport à l'an dernier. Cette hausse provient essentiellement d'une augmentation des salaires de 3,5 pour 100, qui prenait effet le 1er août 1998 ainsi que du versement d'indemnités de départ des commissaires de la CCB, dont les fonctions prenaient fin le 31 décembre 1998, conformément au projet de loi C-4. En revanche, le nombre d'employés baissait de 6 pour 100 durant l'année, puisque la CCB comptait 542 employés au 31 juillet 1999, contre 577 l'année précédente. La rémunération totale touchée par la haute direction s'élevait à 2 511 393 dollars pour l'exercice terminé le 31 juillet 1999 et se répartit comme suit:

Rémunération versée à la haute direction

Pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers de $)	1999
Salaires (indemnités de départ comprises)	2 141 $
Charges sociales	370
	2 511 $

La rémunération versée à la haute direction figure à la rubrique des coûts de ressources humaines et traduit le changement de structure de régie, les commissaires ayant été remplacés par un président directeur général. L'exécutif de la CCB se composait de trois commissaires et de trois directeurs exécutifs durant la période du 1er août au 31 décembre 1998 et d'un président-directeur général et de quatre vice-présidents exécutifs durant la période du 31 décembre 1998 au 31 juillet 1999.

Les services de professionnels et de services extérieurs comprennent les frais de vérification de la société, les frais juridiques et de comparution devant les tribunaux, les honoraires de conseillers en gestion, les agences de travail temporaire et l'assurance. Différents facteurs ont contribué à une augmentation de 953 000 dollars de ces coûts par rapport à l'année précédente. Des frais juridiques étaient engagés de façon à harmoniser les différends commerciaux dérivés de l'Harmonisation du système des tarifs, des nouveaux Certificats d'utilisation finale, de droits compensateurs et pour préparer la documentation nécessaire à la CCB pour modalités d'emprunts conformes au projet de loi C-4 – *Loi modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé*. Durant l'année qui vient de s'écouler, la CCB a retenu les services de conseillers en gestion pour évaluer les différents règlements et procédures de gestion des risques. Enfin, la nouvelle structure juridique de la société rend désormais obligatoire l'assurance-responsabilité pour chacun des administrateurs et dirigeants.

Les taxes comprennent la taxe manitobaine Santé et Éducation, établie en fonction des salaires des employés basés au Manitoba et les évaluations des taxes d'affaires et foncières. Ces coûts ont baissé de 10 pour 100 par rapport à l'année précédente principalement à cause d'une décision de la Ville de Winnipeg de réduire la taxe immobilière au centre-ville de façon à encourager l'utilisation d'immeubles vacants.

Les frais de déplacement constituent des dépenses importantes pour une agence de commercialisation dont les clients se trouvent aux quatre coins du monde. Ces frais ont baissé de 33 pour 100 cette année principalement en raison d'une récolte de qualité moins abondante d'une part et à cause des mesures énergiques de contrôle des dépenses d'autre part. La CCB bénéficie en outre de rabais sur les vols aériens et s'efforce dans toute la mesure du possible de combiner les déplacements pour optimiser les coûts.

Les frais d'amortissement représentent l'amortissement des immobilisations de la CCB, à l'exception des wagons-trémies de la CCB, dont l'amortissement est imputé directement aux comptes de mise en commun. Les frais d'amortissement ont augmenté de 2,4 millions de dollars cette année par rapport à l'année précédente à cause d'importants investissements en systèmes informatiques et mises à niveau qui sont essentiels pour la vente de blé, de blé dur et

d'orge. De gros investissements ont été engagés pour faire face au problème du passage à l'an 2000, pour tenir compte des changements à la structure de régie de la société, pour permettre à la direction et au personnel d'avoir accès à une meilleure information pour prendre des décisions et également pour accélérer le processus de fermeture des comptes et la distribution des paiements finaux. Ces investissements devraient se traduire par une meilleure intégration des opérations et par une amélioration du contrôle des dépenses.

Prestations au conseil d'administration

	Rémunération			Présence		
Administrateur	Indemnités du conseil et du Comité	quotidiennes	Total	Réunions du conseil	Réunions du comité	Réunions sectorielles
Arason, Greg	n/d	n/d	n/d	9	n/d	n/d
Chatenay, James	11 667 $	16 000 $	27 667 $	10	16	26
Clair, John	11 667	21 750	33 417	10	18	37
Halyk, Michael	12 834	28 750	41 584	10	14	26
Hanson, Terry	11 667	27 000	38 667	10	12	24
Harder, Wilfred	11 667	19 250	30 917	10	10	23
Heggie, Betty-Ann	11 667	11 314	22 981	9	7	–
Hill, Larry	12 834	19 125	31 959	10	11	40
Hilton, David	11 667	11 750	23 417	10	14	8
Keith, Ross	11 667	15 500	27 167	10	11	5
Macklin, Art	11 667	17 150	28 817	10	17	15
McCreary, Ian	14 000	22 750	36 750	10	18	38
Nicholson, William	11 667	21 600	33 267	10	18	17
Ritter, Ken (Chair)	15 000	19 250	34 250	10	15	41
Stanford, James	12 834	8 750	21 584	6	6	–
Total	172 505 $	259 939 $	432 444 $			

Les administrateurs sont rémunérés sur la base d'une indemnité annuelle plus indemnités quotidiennes. Le président du conseil d'administration touche une indemnité annuelle de 60 000 dollars. Tous les autres administrateurs touchent une indemnité de 20 000 dollars, les présidents de comités touchant 2 000 dollars supplémentaires. Chaque administrateur perçoit une indemnité quotidienne de 500 dollars par jour plein de réunion du conseil. Les administrateurs se voient rembourser tous leurs menus frais raisonnables, y compris leurs déplacements, hébergement et repas pendant qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités au nom de la société. Les administrateurs élus disposent également d'un budget maximal de 5 000 dollars par campagne agricole pour les aider dans leurs communications avec les agriculteurs. Le salaire du président du conseil est plafonné à 90 000 dollars; les autres membres du conseil touchent un salaire plafonné à 50 000 dollars. Ces plafonds ne peuvent être dépassés sans le consentement exprès du conseil d'administration.

Au cours de la campagne 1998-99, les dépenses totales des administrateurs s'élevaient à 392 866 dollars. Les frais liés aux déplacements, à l'hébergement et aux repas comptaient pour 220 896 dollars; les coûts associés aux initiatives de communication directe de chaque administrateur avec les agriculteurs de son district s'élevaient à 24 600 dollars; à ce montant s'ajoutent 147 370 dollars en frais généraux engagés par le conseil et les comités, sans affectation individuelle.

La CCB travaille de concert avec le gouvernement fédéral pour mettre en place les programmes de

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Analyse et commentaires de la direction

crédit qui facilitent la vente du grain de l'Ouest canadien. Le gouvernement fédéral apporte sa garantie, définit les plafonds de crédit et détermine les structures et modalités qui répondront le mieux à ces besoins. La CCB, de concert avec le ministère des Finances et d'autres départements ministériels, travaille étroitement avec les clients particuliers et avec les banques commerciales pour personnaliser les ententes de crédit aux besoins spécifiques de chaque client. Ces ententes sont un facteur important sur plusieurs marchés étrangers. En 1998-99, ce sont 5 pour 100 des ventes qui se faisaient à crédit, contre 9 pour 100 l'exercice précédent. La CCB utilise les programmes de crédit commercial suivants:

Le programme de ventes de grain à crédit

Le programme de ventes de grain à crédit permet à la CCB de vendre du grain à crédit à un client qui peut offrir une garantie souveraine de remboursement émise par la banque centrale ou par le ministère des finances du pays en question. Le gouvernement du Canada, en consultation avec la CCB, détermine l'admissibilité et les plafonds de crédit annuels de chaque pays dans le cadre de ce programme. Le délai de remboursement ne peut pas dépasser 36 mois à compter de la date de l'expédition et ce remboursement est assorti de taux d'intérêt commerciaux.

Durant l'exercice terminé le 31 juillet 1999, le total des ventes effectuées dans le cadre de ce programme s'élevait à 95 millions de dollars (en 1998, 422 millions). Étant donné que le gouvernement du Canada se porte garant du remboursement du capital et des intérêts de tous les comptes débiteurs, la CCB ne constitue pas de provision pour les pertes sur créances.

Historique des ventes à crédit de la CCB
(millions of tonnes)

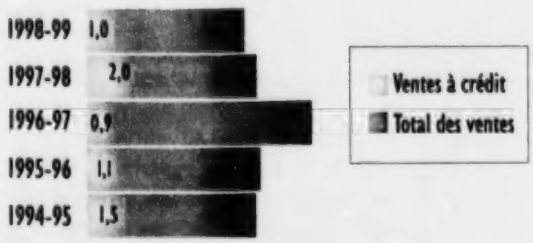

Le programme de crédit agro-alimentaire

Le programme de crédit agro-alimentaire permet à la CCB de vendre à crédit du grain, directement ou par l'intermédiaire d'exportateurs agréés, pour le compte d'importateurs privés qui ne sont pas en mesure d'apporter une garantie souveraine de remboursement. Étant donné que ces transactions impliquent des clients privés et leurs banques étrangères, les plafonds de crédit par pays ne sont pas applicables; dans ce cas, c'est le gouvernement du Canada qui détermine au cas par cas. Durant l'exercice terminé le 31 juillet 1999, les ventes effectuées dans le cadre de ce programme ont totalisé 95 millions de dollars (en1998: 23 millions). Le gouvernement du Canada se porte garant d'un pourcentage décroissant des débiteurs en vertu de ce programme, en fonction des modalités de remboursement du crédit accordé, la CCB prenant à son compte le risque nominal qui n'est pas couvert. La totalité du risque de crédit pris en charge par la CCB en vertu de ce programme, qui s'élevait à 1 902 971 $ au 31 juillet 1999 (694 135 $ en 1998), est jugée recouvrable; par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée.

Autres formes de crédit

De temps à autre, des banques commerciales canadiennes peuvent s'engager à prendre en charge une partie du risque de crédit lié aux ventes effectuées dans le cadre des programmes mentionnés ci-dessus. Dans ces cas-là, la banque en question assume le risque sur la part du crédit qu'elle octroie, et ce sans recours envers la CCB. Le solde du risque est garanti par le gouvernement du Canada. Durant l'exercice terminé le 31 juillet 1999, les ventes effectuées dans le cadre des ententes de cette nature totalisaient 5 millions de dollars (en 1998: 9 millions).

Dans ce genre de transactions, l'exposition de la société se limite au risque de non-exécution de la banque au cas où le client manquerait à ses obligations de remboursement. Seules les institutions financières disposant d'une cote très élevée de crédit sont retenues pour ce genre de ventes à crédit; il n'existe, par conséquent, pas de provision pour pertes sur créances à l'égard de ces soldes.

crédit qui facilitent la vente du grain de l'Ouest canadien. Le gouvernement fédéral apporte sa garantie, définit les plafonds de crédit et détermine les structures et modalités qui répondront le mieux à ces besoins. La CCB, de concert avec le ministère des Finances et d'autres départements ministériels, travaille étroitement avec les clients particuliers et avec les banques commerciales pour personnaliser les ententes de crédit aux besoins spécifiques de chaque client. Ces ententes sont un facteur important sur plusieurs marchés étrangers. En 1998-99, ce sont 5 pour 100 des ventes qui se faisaient à crédit, contre 9 pour 100 l'exercice précédent. La CCB utilise les programmes de crédit commercial suivants:

Le programme de ventes de grain à crédit

Le programme de ventes de grain à crédit permet à la CCB de vendre du grain à crédit à un client qui peut offrir une garantie souveraine de remboursement émise par la banque centrale ou par le ministère des finances du pays en question. Le gouvernement du Canada, en consultation avec la CCB, détermine l'admissibilité et les plafonds de crédit annuels de chaque pays dans le cadre de ce programme. Le délai de remboursement ne peut pas dépasser 36 mois à compter de la date de l'expédition et ce remboursement est assorti de taux d'intérêt commerciaux.

Durant l'exercice terminé le 31 juillet 1999, le total des ventes effectuées dans le cadre de ce programme s'élevait à 95 millions de dollars (en 1998, 422 millions). Étant donné que le gouvernement du Canada se porte garant du remboursement du capital et des intérêts de tous les comptes débiteurs, la CCB ne constitue pas de provision pour les pertes sur créances.

(millions of tonnes)

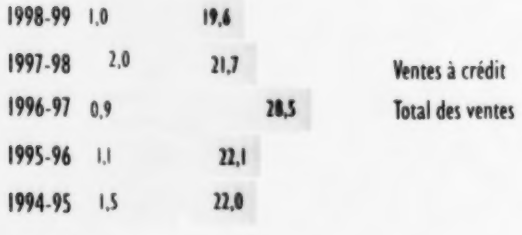

Le programme de crédit agro-alimentaire

Le programme de crédit agro-alimentaire permet à la CCB de vendre à crédit du grain, directement ou par l'intermédiaire d'exportateurs agréés, pour le compte d'importateurs privés qui ne sont pas en mesure d'apporter une garantie souveraine de remboursement. Étant donné que ces transactions impliquent des clients privés et leurs banques étrangères, les plafonds de crédit par pays ne sont pas applicables; dans ce cas, c'est le gouvernement du Canada qui détermine au cas par cas. Durant l'exercice terminé le 31 juillet 1999, les ventes effectuées dans le cadre de ce programme ont totalisé 95 millions de dollars (en1998: 23 millions). Le gouvernement du Canada se porte garant d'un pourcentage décroissant des débiteurs en vertu de ce programme, en fonction des modalités de remboursement du crédit accordé, la CCB prenant à son compte le risque nominal qui n'est pas couvert. La totalité du risque de crédit pris en charge par la CCB en vertu de ce programme, qui s'élevait à 1 902 971 $ au 31 juillet 1999 (694 135 $ en 1998), est jugée recouvrable; par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée.

Autres formes de crédit

De temps à autre, des banques commerciales canadiennes peuvent s'engager à prendre en charge une partie du risque de crédit lié aux ventes effectuées dans le cadre des programmes mentionnés ci-dessus. Dans ces cas-là, la banque en question assume le risque sur la part du crédit qu'elle octroie, et ce sans recours envers la CCB. Le solde du risque est garanti par le gouvernement du Canada. Durant l'exercice terminé le 31 juillet 1999, les ventes effectuées dans le cadre des ententes de cette nature totalisaient 5 millions de dollars (en 1998: 9 millions).

Dans ce genre de transactions, l'exposition de la société se limite au risque de non-exécution de la banque au cas où le client manquerait à ses obligations de remboursement. Seules les institutions financières disposant d'une cote très élevée de crédit sont retenues pour ce genre de ventes à crédit; il n'existe, par conséquent, pas de provision pour pertes sur créances à l'égard de ces soldes

Analyse et commentaires de la direction

Financement

Le 11 juin 1998, le parlement canadien adoptait le projet de loi C-4, qui modifiait la *Loi sur la Commission canadienne du blé*. Cette modification prorogeait le statut de la CCB à titre de société à régie partagée sans capital-actions à compter du 31 décembre 1998, mais la CCB cessait ce même jour d'exister en tant que mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. C'est le ministre des Finances agissant au nom de Sa Majesté du chef du Canada qui garantit tous les emprunts de la société. Toute somme due en vertu de cette garantie est payable à même le Trésor canadien et constitue une charge pour ce dernier qui est dépositaire de tous les fonds publics. Les changements apportés à la structure de régie de la société n'ont eu aucune incidence sur la cote de crédit de la CCB.

▲ *Glenn Bunston et Wendi Thiessen, du service de trésorerie, empruntent des fonds pour financer les activités de la CCB.*

Aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, et sur autorisation du ministre des Finances, la CCB est autorisée à emprunter par tous les moyens sans restriction, y compris par émission, réémission, vente et nantissement d'obligations, débentures, notes ou autres formes de reconnaissance de dette. Le financement de la CCB est principalement assuré par quatre programmes d'emprunts distincts:

- Programme des effets de commerce – échanges intérieurs (programme intitulé 'Instruments de la Commission canadienne du blé');
- Programme des effets de commerce en dollars US;
- Programme des effets de commerce en euros; et
- Programme des effets de commerce en euros à moyen terme.

La CCB emprunte pour financer ses stocks de grains, ses ventes à crédit, ses frais administratifs et d'exploitation et aux fins d'assurer pour le gouvernement du Canada l'administration des programmes de paiements anticipés en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* et de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies*. Même si la CCB emprunte en diverses devises, le risque de change est éliminé par la conversion de ces emprunts soit en dollars canadiens ou américains pour les apparier à l'actif ainsi financé. La dette totale se situe généralement entre 6 et 7 milliards selon l'équivalence exprimée en dollars canadiens.

La CCB est sans cesse à l'affût de nouvelles occasions d'emprunts pour réduire ses frais, élargir et diversifier la base des organismes prêteurs, tout en ayant accès aux sommes dont elle a besoin. Étant donné que tous ces emprunts sont assortis d'une garantie irrévocable et inconditionnelle du gouvernement du Canada, les taux d'intérêt auxquels la CCB emprunte ne diffèrent pas de ceux auxquels est astreint le gouvernement du Canada.

Trésorerie

Dans le cadre de ses activités habituelles, les programmes de financement de la CCB apportent les liquidités nécessaires pour satisfaire ses besoins quotidiens. Pour s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires, la CCB a accès le cas échéant à des investissements très bien cotés à court terme, qui lui permettent de débloquer les liquidités dont elle aurait besoin. La CCB maintient également des marges de crédit suffisantes auprès d'institutions financières de façon à disposer des fonds nécessaires.

Les cotes de crédit de la CCB, inchangées par rapport à l'an dernier, sont les suivantes:

	En dollars canadiens		En devises étrangères	
Cotes de crédit:	à long terme	à court terme	à long terme	à court terme
Moody's Investor Service	Aa1	P1	Aa2	P1
Standard & Poor's	AAA	A1+	AA+	A1+
Dominion Bond	AAA	R-1H	AAH	R-1H
Société canadienne d'évaluation du crédit	AA+	A-1+	AA+	A-1+

Analyse et commentaires de la direction

La CCB s'efforce de minimiser les risques associés aux opérations financières de la société. Certains risques sont susceptibles en effet de compromettre les objectifs et obligations de la CCB. Ces risques comprennent le risque de marché et le risque de crédit. La CCB dispose de contrôles qui lui permettent de surveiller et de gérer sa vulnérabilité à ces risques tout en assurant la conformité de ses opérations aux politiques de la société et aux principes de gestion du risque.

Risque de marché

Le risque de marché a trait à la situation financière de la CCB, qui à l'occasion se ressentira de la volatilité des marchés ou d'un effondrement des cours. L'exposition de la CCB au risque de marché est présente dans trois secteurs de ses opérations: prix des marchandises, taux de change et taux d'intérêt.

Risque lié aux prix des marchandises – En 1998-99, la CCB revendait 45 pour 100 de son blé sur la base de contrats à terme qui permettent à la CCB et à ses clients de contrôler leurs risques indépendamment et au client de déterminer la date de facturation. La CCB gère les risques associés à toute baisse des prix du grain entre la date de la vente et la date de facturation en vendant ses contrats de grain à terme sur les marchés réglementés américains. En raison de la nature de ces échanges de contrats à terme, il peut arriver que la CCB ne soit pas entièrement protégée mais les risques sont mineurs en ce qui concerne les comptes de mise en commun. La CCB à l'occasion se servira de contrats de grain à terme pour fixer le prix du grain lorsque les conditions réelles du marché ne le permettent pas. Ce genre de transactions était peu nombreux cette année et n'a entraîné de répercussion sur aucun des comptes de mise en commun.

Risque de change – Tous les contrats de vente entérinés par la CCB le sont en dollars américains, directement ou indirectement. Les ventes conclues en dollars canadiens sont indexées en fonction du taux de change du dollar américain à la date du contrat de vente ou de son report lorsqu'il s'agit d'un contrat à terme. La CCB se protège des fluctuations du taux de change par rapport au dollar américain en concluant des swaps de devises hors-bourse, en utilisant des instruments de couverture (contrats à terme ou contrats d'option), ce qui lui permet de déterminer à l'avance le taux de change du montant des ventes conclues ou prévues en dollars US.

Risques de taux d'intérêt – La CCB dispose d'importants avoirs financiers, qui génèrent des intérêts, principalement sous forme de débiteurs découlant des ventes de grain à crédit. De façon à disposer des liquidités nécessaires à la distribution du produit des ventes aux producteurs durant la campagne agricole, ces avoirs sont principalement financés par l'émission d'obligations à court ou moyen terme. Il existe en outre des risques dus aux taux d'intérêt lorsqu'il y a disparité entre actif et passif. Dans cette éventualité, un changement des taux d'intérêt risque de se traduire par une baisse des intérêts créditeurs nets. La CCB se protège de ce risque en finançant ces avoirs à intérêts flottants par l'émission d'obligations ramenées à un taux d'intérêt flottant, ce qui minimise les préjudices financiers que peut causer tout changement des taux d'intérêt.

Risque de crédit

Les risques associés aux différentes formes de crédit représentent ces pertes potentielles qu'entraîne le manquement par la contrepartie au contrat à honorer ses obligations contractuelles. La société s'expose ainsi à trois formes de risque de crédit: les créances sans garantie, les investissements et les transactions sur produits dérivés.

Débiteurs – Le risque que court la CCB en termes de débiteurs est limité aux débiteurs qui ne sont pas garantis par le gouvernement du Canada. À date, aucune vente réalisée dans le cadre du programme de crédit agro-alimentaire n'a fait l'objet de manquements de ce genre et la totalité des montants actuellement impayés sont jugés recouvrables. Les risques encourus par la CCB en l'occurrence seraient limités à cette portion des créances pour lesquelles le gouvernement du Canada ne se porte pas garant dans le cadre de ce programme. Lorsqu'une banque assume le risque d'une créance sans garantie, celle-ci n'a aucun recours contre la CCB et le risque pour la CCB se limiterait au manquement par la banque à honorer ses obligations en cas de non-paiement par le client. La CCB se protège de ce risque en ne s'engageant qu'auprès des institutions financières les mieux cotées.

Analyse et commentaires de la direction

Investissements – La CCB se protège du risque de pertes causées par les investissements de tiers en ne traitant qu'avec des contreparties disposant des meilleures cotes de crédit. Ce sont les dispositions à la *Loi sur la Commission canadienne du blé* et les Directives du ministre des Finances relatives au *Crédit des corporations de la couronne* qui régissent ces investissements.

Transactions sur produits dérivés – Le risque lié aux transactions sur produits dérivés se limite au coût de remplacement des contrats ayant une juste valeur positive. La CCB se protège des risques de non rendement d'un tiers en ne traitant qu'avec des institutions financières dont la cote correspond aux dispositions relatives à la gestion du risque prévues par le ministre des Finances.

de termes et expressions du vocabulaire économique et financier

Swap de taux d'intérêt entre devises – accord de principe entre intervenants et portant sur l'échange de paiements du principal ainsi que des intérêts fixes ou flottants sur un certain nombre de devises. Le montant nominal de référence sur la base duquel sont prévus des intérêts ne fait pas l'objet d'échanges.

Échange de devises - entente de principe entre deux parties aux termes de laquelle ils peuvent échanger leurs fonds de trésorerie dans une devise contre un montant fixe dans une autre devise.

Produit dérivé – contrat ou valeur qui apprécie principalement en fonction du cours d'une valeur, d'une option, d'un instrument financier ou d'un index de référence.

Juste valeur - détermination des termes préalables au désistement par l'une ou l'autre partie à une entente leur permettant de se porter acquéreur / vendeur de tel instrument financier à tel ou tel moment dans le temps.

Contrat de change à terme - entente aux termes de laquelle une devise étrangère sera achetée puis vendue à tel prix, à telle date.

Swap de devises étrangères - transaction au cours de laquelle une devise est achetée au cours et revendue à terme simultanément, ou vice versa.

Contrat à terme - contrat aux termes duquel la transaction conclue (prix, quantité, qualité de la marchandise) voit son exécution (livraison et paiement) reportée à une date ultérieure. Tout contrat à terme représente une obligation entre la société et la place où le contrat est conclu.

Couverture – technique de gestion des risques qui consiste à réduire les risques d'une dépréciation des cours, d'une baisse des taux d'intérêt ou des cours de devises étrangères par la mise en place de garanties ou de dispositions dans le but de minimiser la vulnérabilité de la société.

Liquidité – disponibilités financières en quantités suffisantes pour que la société puisse faire face à ses obligations en temps voulu.

Option – terme financier désignant le droit, et pas l'obligation, d'acheter ou de vendre un produit ou service financier à un prix déterminé à telle date ou durant tel laps de temps.

Gestion de risques – ensemble des mesures d'analyse financière assorti des mécanismes ad hoc destinés à contrôler et, si possible, à réduire certains types de risques.

Troc de taux d'intérêt dans une seule monnaie - entente de principe aux termes de laquelle les parties s'entendent pour échanger leurs paiements à un taux d'intérêt fixe contre un paiement à taux d'intérêt flottant sur la base de la valeur d'une seule devise. Le montant nominal de référence sur la base duquel sont établis les paiements ne font pas l'objet d'échanges.

Swap - terme anglais désignant l'entente de principe aux termes de laquelle deux parties consentent à échanger un certain nombre de paiements

Montant nominal – montant de référence en fonction duquel sont fondés les paiements liés aux produits dérivés.

Résultats financiers

Rapport de la direction 32

Rapport des vérificateurs 33

Bilan 34

État cumulé des résultats d'exploitation
État cumulé du bénéfice réparti aux producteurs 35

Compte de mise en commun 1998-1999 - Blé -
Résultats d'exploitation
État du bénéfice réparti aux producteurs 36

Compte de mise en commun 1998-1999 - Blé dur -
Résultats d'exploitation
État du bénéfice réparti aux producteurs 37

Compte de mise en commun 1998-1999 - Orge -
Résultats d'exploitation
État du bénéfice réparti aux producteurs 38

Compte de mise en commun 1998-1999 - Orge de premier choix -
Résultats d'exploitation
État du bénéfice réparti aux producteurs 39

État des flux de trésorerie 40

État des frais généraux et des frais administratifs 41

Notes complémentaires 42-57

Rapport de la direction

Les états financiers de la Commission canadienne du blé inclus dans le présent rapport annuel relèvent de la direction et sont revus et approuvés par le conseil d'administration. La direction est également responsable de toutes les autres informations contenues dans ce rapport et s'assure qu'elles sont conformes, le cas échéant, aux renseignements présentés dans les états financiers.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus dans les circonstances et reflètent les résultats des comptes de mise en commun de 1998-1999 et la situation financière de la société au 31 juillet 1999.

Dans le cadre de ses responsabilités en matière d'intégrité et de fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes financiers et de contrôle de gestion ainsi que des politiques conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les registres appropriés sont maintenus. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent des examens périodiques, par le service de vérification interne, des diverses activités de la société.

Le conseil d'administration assume sa responsabilité en matière d'informations financières et de contrôles internes par son comité de vérification et de finances qui est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la société. Ce comité rencontre périodiquement la direction de même que les vérificateurs internes et externes. Les vérificateurs internes et externes peuvent s'adresser librement à ce comité.

Deloitte & Touche, s.r.l., les vérificateurs externes de la société, sont responsables de la vérification des opérations et des états financiers de la société et de la publication de leur rapport.

Greg S. Arason
Président-directeur général exécutif

Gordon P. Menzie
Vice-président, Finances et trésorerie

Winnipeg (Manitoba)

Le 14 décembre 1999

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la Commission canadienne du blé:

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission canadienne du blé qui comprennent le bilan au 31 juillet 1999, les résultats cumulés d'exploitation et de distribution aux producteurs des comptes de mise en commun de la campagne 1998-1999, les résultats d'exploitation et de distribution aux producteurs des comptes de mise en commun de la campagne 1998-1999 (blé, blé dur et orge pour la période écoulée entre le 1er août 1998 et la clôture de l'exercice le 31 août 1999; orge de premier choix, pour la période écoulée entre le 1er août 1998 et la clôture de l'exercice le 30 septembre 1999), l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 juillet 1999 ainsi que l'état des frais généraux et administratifs pour l'année s'achevant le 31 juillet 1999. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne du blé au 31 juillet 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les périodes indiquées conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Deloitte & Touche, s.r.l.

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)

Le 14 décembre 1999

Résultats financiers

Au 31 juillet (en milliers de dollars)	1999	1998
Actif		
Débiteurs		
Programmes de ventes à crédit *(note 3)*	6 875 649 $	7 022 940 $
Ventes au comptant	30 432	17 223
Programmes de paiement anticipé *(note 4)*	72 073	75 894
Autres	20 961	29 630
	6 999 115	7 145 687
Stocks de grains *(note 5)*	1 105 747	950 471
Frais reportés et frais payés d'avance *(note 6)*	24 332	16 190
Immobilisations *(note 7)*	75 665	66 277
Total de l'actif	8 204 859 $	8 178 625 $
Passif		
Emprunts *(note 8)*	6 768 869 $	6 715 579 $
Créditeurs et charges à payer *(note 9)*	137 438	121 347
Obligations envers les agents *(note 10)*	758 523	730 241
Obligations envers les producteurs – Chèques en circulation *(note 11)*	171 055	184 943
Obligations envers les producteurs – Bénéfices non répartis *(note 12)*	359 020	416 080
Provision pour frais relatifs au paiement des producteurs *(note 13)*	5 934	7 643
Compte spécial – Solde net des comptes de paiements non distribués *(note 14)*	4 020	2 792
Total du passif	8 204 859 $	8 178 625 $

Approuvé par

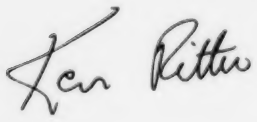

Ken Ritter
Président du conseil d'administration

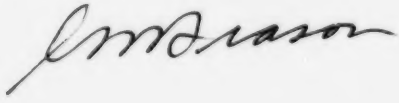

Greg S. Arason
Président directeur général

Compte de mise en commun (en milliers de dollars)	**1998-99**	1997-98
Produits *(note 18)*	**4 026 703 $**	4 757 682 $
Charges d'exploitation		
Coûts directs		
Coûts de possession aux silos de collecte	**71 988**	61 377
Coûts de stockage aux silos portuaires	**17 960**	20 895
Primes de célérité moins frais de surestaries	**(6 662)**	(4 465)
Fret supplémentaire		
- aux silos portuaires	**4 149**	25 832
- du grain à l'exportation vers les ports de la côte Est	**58 530**	65 718
- modifications aux tarifs de fret	**(75)**	(2 605)
Frais de séchage	**69**	652
Wagons-trémie CCB – intérêts et amortissements	**3 163**	3 289
Total des coûts directs	**149 122**	170 693
Frais généraux et frais administratifs *(note 19)*	**55 204**	52 902
Organismes de l'industrie du grain *(note 20)*	**1 699**	1 612
Intérêts créditeurs nets	**(72 519)**	(75 868)
Total des charges d'exploitation	**133 506**	149 339
Bénéfice réparti aux producteurs	**3 893 197 $**	4 608 343 $

Compte de mise en commun (en milliers de dollars)	**1998-99**	1997-98
Bénéfice réparti aux producteurs		
Acomptes à la livraison	**3 162 228 $**	3 717 491 $
Paiements de redressement	**360 688**	461 378
Paiements intérimaires	**172 410**	147 091
Paiements finaux	**186 506**	268 890
Paiements d'entreposage à contrat avec les producteurs	**11 261**	13 394
Rabais sur wagons consignés	**104**	99
Total du bénéfice réparti aux producteurs	**3 893 197 $**	4 608 343 $

Résultats financiers

Compte de mise en commun 1998-1999 - Blé - Résultats d'exploitation

(en milliers de dollars, sauf tarif par tonne)	1998-99 Total	1998-99 Tarif par Tonne	1997-98 Total	1997-98 Tarif par Tonne
Reçu des producteurs (en tonnes)	12 512 726		15 201 105	
Produits *(note 18)*	**2 574 023 $**	**205,71 $**	3 109 935 $	204,59 $
Charges d'exploitation				
Coûts directs				
Coûts de possession aux silos de collecte	**52 656**	**4,21**	43 253	2,85
Coûts de stockage aux silos portuaires	**10 769**	**0,86**	15 495	1,02
Primes de célérité moins frais de surestaries	**(5 414)**	**(0,43)**	(3 733)	(0,25)
Fret supplémentaire				
- aux silos portuaires	**2 301**	**0,18**	23 155	1,52
- du grain à l'exportation vers les ports de la côte Est	**2 660**	**0,21**	12 410	0,81
- modifications aux tarifs de fret	**(187)**	**(0,02)**	(2 486)	(0,16)
Frais de séchage	**36**	**0,01**	564	0,04
Wagons-trémie CCB – intérêts et amortissement	**2 017**	**0,16**	2 307	0,15
Total des coûts directs	**64 838**	**5,18**	90 965	5,98
Frais généraux et frais administratifs *(note 19)*	**35 214**	**2,81**	37 105	2,45
Organismes de l'industrie du grain *(note 20)*	**1 084**	**0,09**	1 131	0,07
Intérêts créditeurs nets	**(51 991)**	**(4,15)**	(55 435)	(3,64)
Total des charges d'exploitation	**49 145**	**3,93**	73 766	4,86
Bénéfice réparti aux producteurs	**2 524 878 $**	**201,78 $**	3 036 169 $	199,73 $

État du bénéfice réparti aux producteurs

(en milliers de dollars, sauf tarif par tonne)	1998-99 Total	1998-99 Tarif par Tonne	1997-98 Total	1997-98 Tarif par Tonne
Bénéfice réparti aux producteurs				
Acomptes à la livraison	**2 070 448 $**	**165,47 $**	2 421 761 $	159,31 $
Paiements de redressement	**242 257**	**19,36**	306 316	20,15
Paiements intérimaires	**112 598**	**8,99**	114 430	7,53
Paiements finaux	**99 496**	**7,95**	193 584	12,73
Rabais sur wagons consignés	**79**	**0,01**	78	0,01
Total du bénéfice réparti aux producteurs	**2 524 878 $**	**201,78 $**	3 036 169 $	199,73 $

Pour la période comprise entre le 1er août 1998 et la fin des activités le 31 août 1999 (avec chiffres correspondants pour la période terminée le 31 août 1998).

Résultats financiers

Compte de mise en commun 1998-1999 - Blé dur - Résultats d'exploitation

(en milliers de dollars, sauf tarif par tonne)	1998-99 Total	1998-99 Tarif par Tonne	1997-98 Total	1997-98 Tarif par Tonne
Reçu des producteurs (en tonnes)	4 904 639		3 937 885	
Produits *(note 18)*	**1 082 241 $**	**220,65 $**	1 171 654 $	297,53 $
Charges d'exploitation				
Coûts directs				
Coûts de possession aux silos de collecte	**16 780**	**3,42**	13 434	3,41
Coûts de stockage aux silos portuaires	**6 664**	**1,36**	4 040	1,03
Primes de célérité moins frais de surestaries	**(1 178)**	**(0,24)**	(651)	(0,16)
Fret supplémentaire				
- aux silos portuaires	**1 846**	**0,38**	1 987	0,50
- du grain à l'exportation vers les ports de la côte Est	**55 624**	**11,34**	53 279	13,53
- modifications aux tarifs de fret	**76**	**0,01**	(306)	(0,08)
Frais de séchage	**23**	**0,01**	40	0,01
Wagons-trémie CCB – intérêts et amortissement	**791**	**0,16**	598	0,15
Total des coûts directs	**80 626**	**16,44**	72 421	18,39
Frais généraux et frais administratifs *(note 19)*	**13 802**	**2,81**	9 617	2,45
Organismes de l'industrie du grain *(note 20)*	**425**	**0,09**	293	0,07
Intérêts créditeurs nets	**(10 030)**	**(2,05)**	(11 046)	(2,81)
Total des charges d'exploitation	**84 823**	**17,29**	71 285	18,10
Bénéfice réparti aux producteurs	**997 418 $**	**203,36 $**	1 100 369 $	279,43 $

État du bénéfice réparti aux producteurs

(en milliers de dollars, sauf tarif par tonne)	1998-99 Total	1998-99 Tarif par Tonne	1997-98 Total	1997-98 Tarif par Tonne
Bénéfice réparti aux producteurs				
Acomptes à la livraison	**796 906 $**	**162,48 $**	891 060 $	226,28 $
Paiements de redressement	**92 534**	**18,87**	138 010	35,05
Paiements intérimaires	**44 420**	**9,06**	23 591	5,99
Paiements finaux	**63 535**	**12,95**	47 689	12,11
Rabais sur wagons consignés	**23**	**0,00**	19	0,00
Total du bénéfice réparti aux producteurs	**997 418 $**	**203,36 $**	1 100 369 $	279,43 $

Pour la période comprise entre le 1er août 1998 et la fin des activités le 31 août 1999 (avec chiffres correspondants pour la période terminée le 31 août 1998).

Résultats financiers

Compte de mise en commun 1998-1999 - Orge - Résultats d'exploitation

(en milliers de dollars, sauf tarif par tonne)	1998-99 Total	1998-99 Tarif par Tonne	1997-98 Total	1997-98 Tarif par Tonne
Reçu des producteurs (en tonnes)	277 100		261 960	
Produits *(note 18)*	**38 348 $**	**138,39 $**	32 703 $	124,84 $
Charges d'exploitation				
Coûts directs				
Coûts de possession aux silos de collecte	**1 602**	**5,78**	2 761	10,54
Coûts de stockage aux silos portuaires	**409**	**1,48**	1 360	5,19
Primes de célérité moins frais de surestaries	**(6)**	**(0,02)**	(46)	(0,17)
Fret supplémentaire				
- aux silos portuaires	**1**	**0,00**	625	2,39
- du grain à l'exportation vers les ports de la côte Est	**246**	**0,89**	29	0,11
- modifications aux tarifs de fret	**(12)**	**(0,04)**	161	0,61
Frais de séchage	**–**	**–**	48	0,18
Wagons-trémie CCB – intérêts et amortissement	**45**	**0,16**	40	0,15
Total des coûts directs	**2 285**	**8,25**	4 978	19,00
Frais généraux et frais administratifs *(note 19)*	**781**	**2,81**	644	2,45
Organismes de l'industrie du grain *(note 20)*	**24**	**0,09**	19	0,07
Intérêts créditeurs nets	**(6 192)**	**(22,34)**	(4 821)	(18,39)
Total des charges d'exploitation	**(3 102)**	**(11,19)**	820	3,13
Bénéfice réparti aux producteurs	**41 450 $**	**149,58 $**	31 883 $	121,71 $

État du bénéfice réparti aux producteurs

(en milliers de dollars sauf tarif par tonne)	1998-99 Total	1998-99 Tarif par Tonne	1997-98 Total	1997-98 Tarif par Tonne
Bénéfice réparti aux producteurs				
Acomptes à la livraison	**32 897 $**	**118,72 $**	28 914 $	110,38 $
Paiements de redressement	**3 701**	**13,35**	339	1,29
Paiements intérimaires	**1 940**	**7,00**	–	–
Paiements finaux	**2 910**	**10,50**	2 628	10,03
Rabais sur wagons consignés	**2**	**0,01**	2	0,01
Total du bénéfice réparti aux producteurs	**41 450 $**	**149,58 $**	31 883 $	121,71 $

Pour la période comprise entre le 1er août 1998 et la fin des activités le 31 août 1999 (avec chiffres correspondants pour la période terminée le 30 septembre 1998).

Résultats financiers

(en milliers de dollars, sauf tarif par tonne)	1998-99 Total	1998-99 Tarif par Tonne	1997-98 Total	1997-98 Tarif par Tonne
Produits *(note 18)*	**332 091 $**	**172,81 $**	443 390 $	195,55 $
Charges d'exploitation				
Coûts directs				
Coûts de possession aux silos de collecte	**950**	**0,49**	1 929	0,85
Coûts de stockage aux silos portuaires	**118**	**0,06**	–	–
Primes de célérité moins frais de surestaries	**(64)**	**(0,03)**	(35)	(0,02)
Fret supplémentaire				
- aux silos portuaires	**1**	**0,00**	65	0,03
- modifications aux tarifs de fret	**48**	**0,02**	26	0,01
Coûts de séchage	**10**	**0,01**	–	–
Wagons-trémie CCB – intérêts et amortissement	**310**	**0,16**	344	0,15
Total des coûts directs	**1 373**	**0,71**	2 329	1,02
Frais généraux et frais administratifs *(note 19)*	**5 407**	**2,81**	5 536	2,45
Organismes de l'industrie du grain *(note 20)*	**166**	**0,09**	169	0,07
Intérêts créditeurs nets	**(4 306)**	**(2,24)**	(4 566)	(2,01)
Total des charges d'exploitation	**2 640**	**1,37**	3 468	1,53
Bénéfice réparti aux producteurs	**329 451 $**	**171,44 $**	439 922 $	194,02 $

(en milliers de dollars, sauf tarif par tonne)	1998-99 Total	1998-99 Tarif par Tonne	1997-98 Total	1997-98 Tarif par Tonne
Bénéfice réparti aux producteurs				
Acomptes à la livraison	**261 977 $**	**136,33 $**	375 756 $	165,72 $
Paiements de redressement	**22 196**	**11,55**	16 713	7,37
Paiements intérimaires	**13 452**	**7,00**	9 070	4,00
Paiements finaux	**20 565**	**10,70**	24 989	11,02
Paiements d'entreposage à contrat avec les producteurs	**11 261**	**5,86**	13 394	5,91
Total du bénéfice réparti aux producteurs	**329 451 $**	**171,44 $**	439 922 $	194,02 $

Pour la période comprise entre le 1er août 1998 et la fin des activités le 30 septembre 1999 (avec chiffres correspondants pour la période terminée le 30 septembre 1998).

Résultats financiers

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers de dollars)	1999	1998
Encaissements (décaissements) durant l'exercice		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		
Liquidités provenant de ventes de grain	**4 026 703 $**	4 757 682 $
Liquidités utilisées pour couvrir les charges d'exploitation	**(133 506)**	(149 338)
Plus : éléments ne nécessitant pas de sorties de fonds		
Amortissement des wagons-trémie CCB	**2 884**	2 885
Amortissement d'autres immobilisations	**6 836**	4 416
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation avant variation du fonds de roulement	**3 902 917**	4 615 645
Variation du fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs, sauf ventes à crédit	**(719)**	110 919
Stocks de grains	**(155 276)**	731 666
Frais reportés et frais payés d'avance	**(8 142)**	21 937
Créditeurs et charges à payer	**16 091**	15 573
Obligations envers les agents	**28 282**	(634 081)
Obligations envers les producteurs – chèques en circulation	**(13 889)**	(157 987)
Provision pour défrais	**(1 709)**	(466)
Compte spécial	**1 228**	129
	3 768 783	4 703 335
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation des emprunts	**53 290**	474 825
	53 290	474 825
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et d'autres activités		
(Augmentation) diminution des débiteurs – ventes à crédit	**147 291**	(604 648)
Acquisition d'immobilisations	**(19 400)**	(21 171)
Produits tirés de la vente d'immobilisations	**292**	320
	128 183	(625 499)
Liquidités réparties aux producteurs		
Distribution de soldes non distribués en début d'année	**(416 080)**	(360 397)
Distribution de soldes relatifs à l'exercice en cours, répartis avant le 31 juillet	**(3 534 176)**	(4 192 264)
	(3 950 256)	(4 552 661)
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	**–**	–
Situation de trésorerie nette en début d'exercice	**–**	–
Situation de trésorerie nette en fin d'exercice	**– $**	– $

Résultats financiers

Pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers de dollars)	1999	1998
Comité consultatif	55 $	224 $
Conseil d'administration		
Honoraires et prestations	433	–
Frais	393	–
Élections	1 242	–
	2 068	–
Systèmes et services informatiques	7 874	8 632
Communications		
Communications et information	676	582
Publications CCB – Rapport annuel, *Info-Céréales*, etc.	663	1 161
	1 339	1 743
Installations et services de bureau		
Location et entretien de matériel	351	422
Installations – location, fonctionnement et entretien	1 614	1 649
Soutien informatique	356	408
Services de bureau	337	389
Affranchissement	704	640
Impression et fournitures de bureau	494	595
Télécommunications	854	804
	4 710	4 907
Ressources humaines		
Salaires	22 596	21 300
Avantages sociaux	4 820	4 934
Recrutement	123	150
Formation professionnelle	703	700
	28 242	27 084
Autres		
Dons	97	78
Frais divers	527	372
	624	450
Honoraires et services externes		
Vérification comptable	163	163
Assurance	170	76
Avocats et frais de comparution devant tribunaux	653	40
Conseils de gestion	1 366	1 127
Agences de placement temporaire	252	245
	2 604	1 651
Impôts		
Taxes professionnelles et impôts fonciers	415	517
Impôt manitobain Éducation et santé	537	546
	952	1 063
Déplacements	1 285	1 930
Total avant amortissement	49 753	47 684
Amortissement	6 836	4 416
Total des frais généraux et des frais administratifs	56 589 $	52 100 $

Notes complémentaires

1. Loi constitutive et mandat

La Commission canadienne du blé (la société) est établie en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, par arrêté du Parlement du Canada. Le 11 juin 1998, le Projet de loi C-4 – *Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé* – prorogeait la CCB à titre de Société à régie partagée, sans capital-actions, à compter du 31 décembre 1998. Le mandat de la CCB continue d'être la commercialisation ordonnée au pays et à l'exportation du grain cultivé dans l'Ouest canadien. La société telle que nouvellement reconstituée est désormais régie par un conseil d'administration, composé de dix producteurs élus et de cinq administrateurs désignés par le gouvernement. La société est par conséquent responsable de la conduite de ses activités à la fois devant les agriculteurs de l'Ouest canadien par l'intermédiaire de ses administrateurs élus et devant le Parlement par l'intermédiaire du Ministre responsable de la Commission canadienne du blé.

Conformément à l'article 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la société est exempte de l'impôt sur les bénéfices.

2. Principales conventions comptables

(a) Résultats d'exploitation

Les états financiers arrêtés au 31 juillet comprennent les résultats d'exploitation finaux de tous les comptes de mise en commun à la clôture de la campagne agricole le 31 juillet lorsque les opérations de commercialisation ont été conclues avant la production du rapport annuel de l'année en question. Pour obtenir les résultats financiers des comptes de mise en commun, les opérations de la corporation au 31 juillet sont réparties comme suit:

Produits – Produit des ventes de grains comptabilisés au moment de leur expédition, à concurrence de leur prix rendu à Vancouver, à Churchill ou dans le bas St-Laurent. Auparavant en effet, le produit des ventes effectuées départ côte Est était répertorié à son équivalent rendu Thunder Bay. Cette reclassification des coûts a pour effet d'augmenter le produit à sa valeur rendu St-Laurent, et de présenter séparément les coûts nets de transport au-delà de Thunder Bay et en direction des ports d'exportation de la côte Est à titre de coût direct. Cette reclassification n'entraîne aucun ajustement au niveau du bénéfice réparti aux producteurs.

Stocks – Stocks de grains au 31 juillet, aux prix obtenus aux derniers contrats de ventes.

Charges postérieures au 31 juillet - Provision pour charges engagées ou à engager dans le cadre de la commercialisation de ces stocks de grains, y compris une charge relative à la tranche des frais généraux et administratifs engagés après le 31 juillet mais ayant trait à ces activités de commercialisation. Les charges engagées pour la commercialisation après le 31 juillet apparaissent au poste Créditeurs et charges à payer. Ces charges couvrent les frais de mise en marché, l'entreposage, les intérêts, les coûts de transport et les frais administratifs ainsi que toutes charges diverses engagées durant la période.

Obligations envers les producteurs – Les soldes de comptes non distribués aux producteurs au 31 juillet – date de clôture des comptes de mise en commun – apparaissent au poste Obligations envers les producteurs.

(b) Provisions pour pertes sur débiteurs

Débiteurs sur programmes de crédit – Le gouvernement du Canada est garant du remboursement du capital et des intérêts pour tous les débiteurs découlant de ventes effectuées dans le cadre du Programme de ventes de grains à crédit et d'un pourcentage décroissant selon la durée du crédit de tous les débiteurs dérivés de ventes effectuées dans le cadre du programme de crédit agroalimentaire. La corporation assume les risques que le gouvernement du Canada n'assure pas. Pour ce qui est des ventes à crédit effectuées en dehors des deux programmes ci-dessus, la corporation pourra conclure des ententes avec des banques commerciales qui assumeront le risque sans recours contre la corporation.

Débiteurs sur ventes au comptant – Les expéditions se font conséquemment à la réception des lettres de crédit conformes émises par une banque commerciale, lesquelles attestent l'encaissement du paiement par la corporation.

Débiteurs sur programmes d'avances de paiements – Le gouvernement du Canada garantit le remboursement du principal dû par les producteurs après avances de paiements dans le cadre de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* et de la *Loi sur le paiement anticipé du grain des Prairies*.

En raison de ces garanties et ententes, aucune provision n'a été constituée relativement à la possibilité que des producteurs manquent à leurs obligations.

(c) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont constatées au coût et amorties sur leur durée de vie utile anticipée selon la méthode linéaire, comme suit:

Matériel informatique (valeur résiduelle = 1/20e)	1 à 5 ans
Automobiles (à 1/3 de la valeur résiduelle)	3 ans
Améliorations au bâtiment et aux bureaux	3 ans
Mise à niveau des ordinateurs	10 ans
Matériel et fournitures de bureau	10 ans
Wagons-trémie	30 ans
Bâtiment	40 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

(d) Conversion de devises

Tous les éléments d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. La corporation couvre son actif et son passif en dollars américains en les gérant en portefeuille. Les ajustements de change découlant de la conversion d'actifs et de passifs libellés en devises sont comptabilisés à la période durant laquelle ils se produisent et apparaissent parmi les produits. Les emprunts en devises autres que le dollar canadien ou américain font l'objet d'ententes de couverture et sont convertis en dollars canadiens ou américains aux taux prévus dans ces ententes.

Les contrats de ventes libellés en devises sont couverts au moyen de contrats de change à terme ou de contrats d'option. Les contrats de change à terme sont convertis en dollars canadiens au taux prévu au contrat, tandis que les contrats d'options achetés sont convertis au plus haut montant entre le prix de levée de l'option ou le cours du marché (moins la prime); les contrats d'options vendus sont convertis au prix de levée de l'option au moment de la levée par l'acheteur. Ces montants apparaissent dans les produits à titre d'ajustements aux opérations de vente sous-jacentes.

Les autres revenus et charges en devises sont convertis aux taux quotidiens en vigueur durant l'année.

(e) Instruments dérivés

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt de même qu'au risque sur marchandises, la CCB utilise différents types d'instruments dérivés: swaps de devises et de taux d'intérêt, contrats de change à terme et d'option sur devises, contrats à terme sur marchandises et options sur marchandises. Ces instruments sont des couvertures et ne sont utilisés qu'aux fins de la gestion des risques.

Contrats à terme sur taux d'intérêt - Les montants à payer ou à recevoir en vertu de contrats à terme ou de swaps sont constatés à titre d'Intérêts nets gagnés à la période au cours de laquelle ils ont été versés ou reçus.

Contrats de change – Les montants à payer ou à recevoir en vertu de contrats de change sont constatés au compte de mise en commun lié à l'opération de change à titre de produits des ventes.

Contrats sur marchandises – Les montants à payer ou à recevoir en vertu de contrats à terme et options sur blé sont constatés au compte de mise en commun où se produit la vente en question à titre de produits des ventes.

(f) Intérêts nets gagnés

Les intérêts nets gagnés comprennent les intérêts créditeurs et débiteurs relatifs aux débiteurs et aux emprunts, aux frais bancaires, aux frais de transaction liées aux facilités d'emprunt, ainsi que les intérêts gagnés dans chaque compte durant la période couverte par les comptes jusqu'à distribution définitive des bénéfices aux producteurs. Les intérêts créditeurs et débiteurs sont déduits conformément à la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, qui prévoit que ces montants soient traités comme des charges ou des recouvrements au poste Charges d'exploitation.

(g) Frais administratifs et frais généraux

Les frais administratifs et les frais généraux, à l'exception des frais imputables aux ajustements de fin de campagne, sont alloués aux différents comptes de mise en commun auxquels les services s'appliquent, en fonction du tonnage. Les frais relatifs aux ajustements de fin de campagne sont répartis en fonction du nombre de producteurs touchant un paiement des divers comptes de mise en commun. Une partie des frais généraux et des frais administratifs engagés durant la campagne en cours sont alloués aux comptes de mise en commun de la campagne précédente pour tenir compte des frais de commercialisation de ces comptes au cours de l'exercice. Une partie des frais administratifs et des frais généraux engagés durant la campagne agricole en cours est également réservée aux fins des paiements associés à l'administration des comptes.

(h) Régime de retraite

Les employés participent au régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La CCB verse des cotisations équivalentes aux cotisations versées par les employés au titre des services courants et des services passés. Ces cotisations sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et correspondent au montant total des obligations de la CCB découlant du régime de retraite. En vertu des lois actuelles, la CCB n'est pas tenue de verser des cotisations quant aux insuffisances actuarielles du régime.

(i) Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés de la CCB bénéficient d'avantages précis qui sont fournis à leur départ à la retraite ou à la cessation d'emploi.

L'obligation au titre des longs états de service et des congés de maladie inutilisés avant 1988 est inscrite dans les comptes à mesure que les prestations s'accumulent. Le solde non constaté au 31 juillet 1993, d'un montant de 7 980 330 $, est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur dix ans à compter de la campagne 1993-1994. Le solde non constaté au 31 juillet 1999 s'élevait à 3 192 132 $ (à 3 990 165 $ en 1998).

Les frais de santé et d'assurance-vie des employés retraités sont passés en charges lorsqu'ils sont payés.

3. Débiteurs – Programmes de ventes à crédit

(en milliers de dollars)	Programme de ventes de grain à crédit	Facilité de crédit agroali-mentaire	Autres ventes à crédit	1999 Total	1998 Total
Montants à recevoir de clients étrangers					
exigibles	112 244 $	79 247 $	850 $	192 341 $	424 970 $
en souffrance	714 228	–	–	714 228	680 005
assujettis aux accords du Club de Paris	116 539	–	–	116 539	–
rééchelonnés	5 795 377	–	–	5 795 377	5 861 457
	6 738 388	79 247	850	6 818 485	6 966 432
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	57 164	–	–	57 164	56 508
	6 795 552 $	79 247 $	850 $	6 875 649 $	7 022 940 $
Risque de crédit:					
garanti par le gouvernement du Canada	6 795 552 $	77 344 $	– $	6 872 896 $	7 013 175 $
garanti par des banques commerciales	–	–	850	850	9 071
pris en charge par la CCB	–	1 903	–	1 903	694
	6 795 552 $	79 247 $	850 $	6 875 649 $	7 022 940 $

Le risque de crédit maximal auquel est exposée la société se limite à 1 902 971 $ (694 135 $ en 1998). Le risque de crédit pour tous les autres soldes est assumé par le gouvernement du Canada sous forme de garantie des soldes de capital et d'intérêts découlant des ventes effectuées dans le cadre du programme de ventes de grain à crédit et de la facilité de crédit agroalimentaire, ou par des banques commerciales, qui ont pris en charge une partie du risque de crédit sans recours envers la société.

Les soldes des débiteurs sont portés aux programmes de crédit s'y rapportant:

Programme de ventes de grain à crédit

Les débiteurs relatifs à ce programme se rapportent aux ventes à l'Algérie, au Brésil, à l'Égypte, à l'Éthiopie, à Haïti, à l'Iran, à l'Irak, à la Jamaïque, au Pakistan, au Pérou, à la Pologne, à la Russie et à la Zambie. Sur les 6 738 388 380 $ (6 933 559 787 $ en 1998) de principal et d'intérêts dus par des clients étrangers, une tranche de 4 924 152 682 $ (5 118 725 537 $ en 1998) représente l'équivalent de 3 269 038 493 dollars canadiens (3 385 624 404 $ en 1998), remboursable en dollars américains.

Les débiteurs en souffrance au 31 juillet 1999 représentent les montants dus par la Jamaïque, l'Irak et le Pakistan, à savoir des ventes à crédit antérieures qui n'avaient pas été remboursées à l'échéance et qui étaient encore en souffrance en fin d'exercice.

Signataire de l'accord du Club de Paris, le gouvernement du Canada et d'autres créanciers se sont périodiquement entendus pour proroger les périodes de remboursement au-delà des dates initialement prévues ou pour réduire le principal dû par un pays débiteur pour diverses raisons, dont des considérations humanitaires. Tous les membres du Club de Paris sont tenus de traiter le pays débiteur de la même façon. Aux termes de l'accord du Club de Paris conclu par le gouvernement du Canada, la société a signé des accords visant à rééchelonner

certains débiteurs au-delà de l'échéance initialement prévue pour les pays suivants: Algérie, Brésil, Égypte, Éthiopie, Haïti, Jamaïque, Pakistan, Pérou, Pologne, Russie et Zambie. Les termes de ces rééchelonnements varient, les intérêts et le principal rééchelonné devant être versés sur des périodes variant entre 5 et 25 ans.

Également aux termes d'accords conclus par le gouvernement du Canada au Club de Paris, la société s'engagera à rééchelonner une partie des débiteurs de la Russie, soit 116 539 325 $ au 31 juillet 1999 au-delà de leur échéance initialement prévue dans les accords de rééchelonnement antérieurs. Ce montant est porté au poste Montants assujettis aux accords du Club de Paris jusqu'à la signature de l'accord.

Outre l'allégement de la dette au moyen de la prorogation des modalités de remboursement, le gouvernement du Canada a autorisé dans certains cas une diminution de la dette due à la société par l'Égypte, l'Éthiopie, Haïti, la Pologne et la Zambie. Aux termes de ces ententes, le gouvernement du Canada verse à la société les montants qui auraient dû être acquittés par les pays débiteurs. Au 31 juillet 1999, le gouvernement du Canada devait 57 164 229 $ (56 508 146 $ en 1998) en vertu de ces ententes. De ce montant, une somme de 30 211 715 $ (31 361 591 $ en 1998) représente l'équivalent de 20 056 904 dollars canadiens qui devra être remboursé en dollars américains (20 743 165 $ en 1998).

Aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée car le gouvernement du Canada garantit le remboursement du principal et des intérêts de tous les débiteurs à crédit dans le cadre de ce programme.

Facilité de crédit agroalimentaire

Les débiteurs en vertu de cette facilité correspondent à des ventes à des clients au Brésil, en Chine, en Indonésie, en Corée du Sud et au Pérou. Le solde – intérêts et principal – de 79 246 559 $ (23 801 306 $ en 1998) aux termes de la facilité de crédit agroalimentaire représente l'équivalent de 52 610 077 dollars canadiens (15 742 646 $ en 1998) remboursable en dollars américains.

Le risque de crédit maximal aux termes de cette facilité était fixé au 31 juillet 1999 à 1 902 971 $ (694 135 $ en 1998), soit le risque que n'assume pas le gouvernement du Canada. La direction estime que ce solde peut être recouvré en totalité; par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée.

Autres ventes à crédit

Les débiteurs de cette catégorie découlent des ventes à la Corée du Sud. Le solde – intérêts et principal - de 850 074 $ (9 070 741 $ en 1998) représente l'équivalent de 564 346 dollars canadiens (5 999 564 $ en 1998) remboursable en dollars américains.

Dans le cadre de certaines ventes à crédit effectuées en vertu du Programme de ventes de grain à crédit ou de la facilité de crédit agroalimentaire, la société s'associera avec des banques commerciales qui assumeront une partie du risque de crédit lié à la vente, sans recours contre la société. Ce risque qu'assume la banque n'est pas garanti par le gouvernement du Canada. Dans le cadre de cette opération, la société est exposée au risque d'inexécution de la banque commerciale en cas de défaut de paiement par le client. Les risques sont gérés en ne concluant des opérations qu'avec des institutions financières disposant d'une cote de crédit très élevée. Ainsi, aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée.

Juste valeur

Au 31 juillet 1999, tous les débiteurs découlant de ventes effectuées dans le cadre des programmes de ventes à crédit comportent un calendrier contractuel de réévaluation des taux d'intérêt inférieur à 365 jours. Compte tenu de l'échéance à court terme de ces instruments financiers par rapport au calendrier, leur juste valeur se rapproche des valeurs comptables.

Échéance

Ces débiteurs viennent à échéance comme suit:

(en milliers de dollars)	1999	1998
Sommes dues		
à moins d'un an	**502 112 $**	560 597 $
entre un et deux ans	**147 653**	119 735
entre deux et trois ans	**216 063**	135 868
entre trois et quatre ans	**320 803**	216 649
entre quatre et cinq ans	**417 565**	321 654
à plus de cinq ans	**4 557 225**	4 988 432
en souffrance	**714 228**	680 005
	6 875 649 $	7 022 940 $

4. Débiteurs - Programmes de paiement anticipé

(en milliers de dollars)	Loi sur les programmes de commercialisation agricole	Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies	Total	1998 Total
Montants à recevoir des producteurs				
Soldes en capital impayés	**72 641 $**	**– $**	**72 641 $**	72 227 $
	72 641	**–**	**72 641**	72 227
Montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada				
Recouvrement d'intérêts sur avances inférieures à 50 000 $	**1 502**	**(38)**	**1 464**	10 714
Principal recouvré des producteurs après remboursements du gouvernement du Canada	**(413)**	**(419)**	**(832)**	(7 767)
Intérêts en souffrance perçus des producteurs au nom du gouvernement du Canada	**(1 149)**	**(51)**	**(1 200)**	720
	(60)	**(508)**	**(568)**	3 667
	72 581 $	**(508) $**	**72 073 $**	75 894 $

La société a octroyé aux producteurs des paiements anticipés en espèces depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* en 1997, totalisant 1 006 067 422 $, dont 469 137 734 $ durant l'exercice en cours. Avant 1997, ces paiements anticipés étaient effectués conformément à la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies*.

Ces paiements octroyés par la société depuis 1957 aux termes de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies* totalisent 11 3 6 856 057 $.

Le gouvernement du Canada assume les intérêts sur les avances jusqu'à concurrence de 50 000 $ et le producteur acquitte les intérêts sur les paiements en sus de 50 000 $.

5. Stocks de grains

Les stocks de céréales au 31 juillet sont comptabilisés à la valeur correspondant au produit de la vente devant être reçu comme suit:

(en milliers de dollars)	1999	1998
Blé	702 649 $	700 206 $
Blé dur	350 848	183 745
Orge	18 838	7 880
Orge de premier choix	33 412	58 640
	1 105 747 $	950 471 $

6. Frais reportés et frais payés d'avance

(en milliers de dollars)	1999	1998
Frais payés d'avance pour acheminement de stocks aux ports d'exportation de l'Est	16 515 $	11 311 $
Options d'achat et de renouvellement de bail sur wagons-trémie loués	5 137	5 137
Dépôts sur comptes sur marge	3 271	3 451
Autres	2 629	3 234
Prix des options sur devises relatifs à des comptes de mise en commun ultérieurs	–	7 009
Résultats nets des activités de couverture sur marchandises relatives à des comptes de mise en commun ultérieurs	(3 220)	(13 952)
	24 332 $	16 190 $

7. Immobilisations

(en milliers de dollars)			1999	1998
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Développement de systèmes informatiques	43 077 $	5 255 $	37 822 $	24 141 $
Wagons-trémie	86 345	56 124	30 221	33 184
Matériel informatique	12 525	8 289	4 236	4 606
Équipement et mobilier de bureau	4 720	2 673	2 047	2 452
Terrain immeuble et améliorations	7 288	6 286	1 002	1 313
Automobiles	621	306	315	480
Améliorations locatives	139	117	22	101
	154 715 $	79 050 $	75 665 $	66 277 $

En 1979-1980, la CCB achetait 2 000 wagons-trémie à un prix initial de 90 555 623 $; de ce nombre, 93 ont été démolis, ce qui en laisse 1 907 en état de fonctionnement. La société Canadien National rembourse à la société les wagons détruits en vertu d'une entente exécutoire.

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 1999, la société a injecté 17 019 691 $ dans le développement de systèmes informatiques, dont

une tranche de 9 208 166 $ se rapportait au passage à l'an 2000. Le solde de 7 811 525 $ se rapporte à des investissements majeurs dans des systèmes de gestion de l'information financière et des stocks, de paiement aux agriculteurs en fonction d'une échelle plus précise de teneur en protéine du grain et de répartition des wagons par zone géographique plutôt que par parcours ferroviaire.

8. Emprunts

(en milliers de dollars)	Taux d'intérêt effectifs, en %	1999	1998
Emprunts en papier commercial			
Programme de papier commercial en dollars CA		2 297 476 $	1 729 859 $
Programme de papier commercial en dollars US		1 860 756	2 234 072
Programme de billets à terme en euros		1 972 674	1 798 043
Programme de billets à terme en euros		1 223 784	1 124 509
Total des emprunts en papier commercial	4,29 – 5,64	7 354 690	6 886 483
Emprunts bancaires et autres	4,62 – 4,83	244 075	83 979
Intérêts courus	–	81 914	72 841
Total des emprunts	4,29 – 5,64	7 680 679	7 043 303
Moins les investissements	4,76 – 5,13	(911 810)	(327 724)
Emprunts nets	4,29 – 5,64	6 768 869 $	6 715 579 $

La société peut emprunter sous réserve de l'autorisation du ministre des Finances. Les emprunts sont garantis de façon inconditionnelle et irrévocable par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada grâce à une garantie formelle prévue dans la *Loi sur la Commission canadienne du blé*.

Les emprunts libellés dans une devise autre que le dollar canadien ou américain ont été échangés en dollars canadiens ou américains. Du montant précisé dans le tableau, une tranche de 5 055 432 986 $ (5 061 786 036 $ en 1998) représente l'équivalent canadien de 3 356 192 648 $ (3 347 963 513 $ en 1998), à rembourser en devises américaines.

Ces emprunts sont exigibles comme suit:

(en milliers de dollars)	1999	1998
Sommes dues:		
à moins d'un an	7 179 919 $	6 090 806 $
entre un et deux ans	376 575	266 094
entre deux et trois ans	–	377 975
entre trois et quatre ans	–	–
entre quatre et cinq ans	–	–
à plus de cinq ans	124 185	308 428
	7 680 679 $	7 043 303 $

Tous ces emprunts sont assortis de dates de modification des taux échéant à moins de 365 jours. En raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

9. Créditeurs et charges à payer

(en milliers de dollars)	1999	1998
Créditeurs et charges à payer	45 971 $	48 928 $
Frais engagés après le 31 juillet pour des activités de commercialisation relativement aux comptes de mise en commun de la campagne en cours	56 465	38 941
Produits de ventes reportés	35 002	33 478
	137 438 $	121 347 $

10. Obligations envers les agents

(en milliers de dollars)	1999	1998
Achat de grain auprès de producteurs	674 620 $	582 871 $
Bons au comptant reportés	83 903	147 370
	758 523 $	730 241 $

Achat de grain auprès de producteurs

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la CCB, réceptionnent le grain des producteurs aux silos de collecte et leur versent un montant au nom de la société en fonction des taux du paiement initial en vigueur à la date de livraison. Ces achats ne sont réglés par la société qu'au moment où les agents en ont effectué la livraison au compte de la CCB à un terminal ou à un moulin. Les obligations envers les agents relativement au grain acheté auprès des producteurs représentent la somme à payer par la société à ses agents relativement aux 3 776 084 tonnes de grain (3 211 587 tonnes en 1998) stockées dans les silos de collecte ou en transit au 31 juillet, mais dont la livraison et le règlement par la CCB ne seront effectués qu'après la fin de la campagne.

Bons au comptant reportés

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la CCB, déposent en fiducie auprès de cette dernière une somme égale à la valeur des bons au comptant émis aux producteurs pour le grain de la CCB. La société retourne ces fonds aux sociétés céréalières pour couvrir les bons au comptant reportés aux producteurs qui viennent à échéance principalement durant les premiers jours de l'année civile suivante.

11. Obligations envers les producteurs - chèques en circulation

(en milliers de dollars)	1999	1998
Chèques en circulation libellés aux producteurs au 31 juillet		
Blé	91 542 $	129 456 $
Blé dur	59 042	54 992
Orge	4 437	57
Orge de premier choix	16 034	438
	171 055 $	184 943 $

Au 31 juillet 1999, les chèques en circulation libellés aux producteurs totalisent 171 054 572 $, dont le solde de 165 004 956 $ provient des chèques d'ajustement pour la campagne 1998-1999, datés du 27 juillet 1999.

Au 31 juillet 1998, les chèques en circulation libellés aux producteurs totalisent 184 943 465 $, dont le solde de 172 711 922 $ provient des chèques d'ajustement pour la campagne 1997-1998, datés du 28 juillet 1998.

12. Obligations envers les producteurs - bénéfices non répartis

(en milliers de dollars)	1999	1998
Bénéfices répartis sous forme de paiements intérimaires		
Blé	**112 598 $**	114 430 $
Blé dur	**44 420**	23 591
Orge	**1 940**	–
Orge de premier choix	**13 452**	9 070
	172 410	147 091
Bénéfices répartis sous forme de paiements finaux et rabais sur wagons consignés		
Blé	**99 575**	193 662
Blé dur	**63 558**	47 708
Orge	**2 912**	2 630
Orge de premier choix	**20 565**	24 989
	186 610	268 989
	359 020 $	416 080 $

Au 31 juillet 1999, les bénéfices non répartis aux producteurs totalisaient 359 019 988 $ (416 079 930 $ en 1998). De ce montant, une tranche de 172 409 023 $ (147 091 701 $ en 1998) représentant 48% (35% en 1998) du solde impayé a été répartie aux producteurs sous forme de paiements intérimaires effectués le 26 octobre 1999 (le 20 octobre 1998). Le solde de 186 610 965 $ (268 988 229 $ en 1998) sera distribué aux producteurs sous forme de paiements finaux et de rabais sur wagons consignés le 4 janvier 2000.

13. Provision pour frais relatifs aux paiements des producteurs

Le montant de 5 934 196 $ (7 643 324 $ en 1998) représente le solde du compte de réserve destiné à couvrir les frais relatifs aux paiements des producteurs à partir de comptes de mise en commun qui sont fermés. Six ans après la fermeture de certains comptes, le solde des réserves de ces comptes de mise en commun peut être transféré au Compte spécial après autorisation du Gouverneur en conseil.

14. Compte spécial - solde net des comptes de paiements non distribués

Conformément à l'article 39 de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, le Gouverneur en conseil peut autoriser la société à transférer dans un compte spécial les soldes non réclamés de comptes de paiements qui étaient payables aux producteurs pour une période d'au moins six ans. Outre le fait que cet article stipule le paiement aux producteurs en vertu de ces anciens comptes de paiements, il prévoit également que le Gouverneur en conseil, sur avis de la société, pourra disposer de ces fonds dans l'intérêt des producteurs. Ce Compte spécial se compose de ce qui suit:

(en milliers de dollars)	1999	1998
Au début de l'exercice	2 792 $	2 662 $
Transferts des comptes de paiements	2 674	906
Charges	(1 441)	(768)
Paiements aux producteurs relativement aux anciens comptes de paiements	(5)	(8)
À la fin de l'exercice	4 020 $	2 792 $
Composition du solde de clôture:		
Paiements alloués non utilisés	165 $	216 $
Paiements non répartis	3 855	2 576
	4 020 $	2 792 $

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 1999, le solde des comptes de paiements pour les acomptes de 1991 pour le blé, le blé dur et l'orge, de 1985, 1987, 1988, 1989, 1990 et 1991 pour l'orge de premier choix était transféré au Compte spécial sur arrêté du Gouverneur en conseil, C.P. 1999-775.

Les dépenses engagées durant la campagne 1998-1999 sont les suivantes:

(en milliers de dollars)	Montants disponibles au début de l'exercice	Montants autorisés	Montants engagés	Montants absorbés	Montants disponibles en fin d'exercice
Développement des marchés	168 $	– $	(94) $	– $	74 $
Bourses d'études	39	311	(318)	–	32
Institut international du Canada pour le grain (IICG)					
Immobilisations	9	175	(125)	–	59
Usine-pilote de fabrication de pâtes	–	1 750	(904)	(846)	–
Institut de recherche du Canada pour l'orge de brasserie	–	750	–	(750)	–
	216 $	2 986 $	(1 441) $	(1 596) $	165 $

15. Engagements en vertu de baux

La société loue 2 000 wagons-trémie pour le compte du gouvernement du Canada. L'intégralité des frais de location incombe au gouvernement et aucuns frais ne sont imputés aux comptes de mise en commun. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 1999, la société avait recouvré tous les paiements associés à cette location, soit 20 598 030 $ (20 362 628 $ en 1998). Les baux qui sont d'une durée de 20 ans et de 25 ans viennent à échéance en 2000 et en 2006.

En 1995, la société a acquis une option visant à proroger les baux de 250 wagons au-delà de l'échéance fixée à octobre 2000, soit pour deux termes successifs de cinq ans et à un tarif très avantageux. Entre 1991 et 1995, la société a acquis également l'option visant l'achat de 1 550 wagons au prix de 17 897 875 $ US, à l'échéance du bail en 2006. Le coût de ces options est comptabilisé au poste Frais reportés et frais payés d'avance.

La société a conclu des contrats de location-exploitation pour certaines installations. Les baux, dont la durée varie entre un et cinq ans, viennent à échéance entre décembre 1999 et octobre 2002. La société peut renouveler la plupart de ces baux pour des durées maximales de deux ans. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 1999, les paiements au titre des contrats de location totalisaient 621 661 $ (590 350 $ en 1998).

16. Incertitude découlant du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date.

Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

17. Instruments financiers hors bilan

La société conclut des opérations de couverture de taux d'intérêt pour gérer ses frais de financement et mettre en œuvre des stratégies de gestion de l'actif et du passif. Ces opérations permettent de réduire l'exposition de la CCB aux écarts des produits et des charges par suite de la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change. Ces opérations comprennent des swaps de taux d'intérêt, des swaps simultanés de taux et de devises ainsi que des swaps de devises.

La CCB négocie également des contrats de change à terme, des swaps et des contrats de change à option auprès d'institutions financières de façon à couvrir le risque de change découlant principalement des ventes de grain. En se protégeant contre la fluctuation des devises, la CCB réduit les risques associés à la dévaluation des devises.

Au 31 juillet, la valeur nominale totale de ces instruments financiers hors bilan, qui viennent à échéance ou qui font l'objet d'une renégociation de taux en deçà d'un an, est la suivante:

(en milliers de dollars)	1999			1998		
	Montant de référence	Juste valeur	Risque de crédit	Montant de référence	Juste valeur	Risque de crédit
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	1 154 880 $	251 $	8 164 $	1 395 786 $	15 537 $	100 $
Swaps simultanés de taux et de devises	124 185	(145)	3 691	51 060	(5 160)	15 736
Swaps de devises	260 209	2 035	2 775	790 526	(2 877)	1 908
	1 539 274	2 141	14 630	2 237 372	7 500	17 744
Contrats de change						
À terme	663 477	2 462	5 878	911 988	(33 334)	209
Swaps	124 759	3	714	188 594	11	11
Options d'achat	–	–	–	901 093	4 389	4 389
Options de vente	–	–	–	450 546	(1 231)	–
	788 236	2 465	6 592	2 452 221	(30 165)	4 609
	2 327 510 $	4 606 $	21 222 $	4 689 593 $	(22 665)$	22 353 $

La juste valeur des contrats de taux d'intérêt reflète la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux du marché actuels. Diverses méthodes ont été utilisées pour le calcul de ces valeurs, notamment la méthode de la valeur actualisée nette et les cours du marché, lorsque ces derniers sont disponibles. La juste valeur des contrats de change reflète la valeur marchande des contrats à terme et la valeur de remplacement des contrats d'options. Ces estimations de la juste valeur peuvent varier grandement selon les hypothèses utilisées et, par conséquent, elles ne devraient pas être considérées comme des valeurs de réalisation en cas de règlement immédiat de ces instruments.

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations envers la société. Une juste valeur affichant un coefficient positif indique le degré d'exposition de la société au risque de crédit de contrepartie. La société gère ce risque de crédit en ne traitant qu'avec des institutions financières dont la cote de solvabilité est conforme aux lignes directrices en matière de gestion du risque financier approuvées par le ministère des Finances. Pour réduire le risque de crédit associé au manquement éventuel d'une contrepartie, la société conclut des accords généraux de compensation. La valeur nominale cumulative d'importants instruments financiers contractés auprès d'une institution s'élevait à 1 024 284 000 $ au 31 juillet 1999 (876 902 000 $ en 1998) et le risque de crédit maximal auprès d'une institution s'établissait à 7 265 308 $ au 31 juillet 1999 (14 624 210 $ en 1998).

18. Produits

Blé	1998-99		1997-98	
(en milliers de dollars, sauf le nombre de tonnes)	Tonnes	Produit	Tonnes	Produit
Stocks de grain écoulés				
Expédiés avant le 31 juillet	11 792 939	2 409 387 $	13 947 589	2 868 954 $
Expédiés après le 31 juillet	846 128	174 330	931 417	174 013
Freintes dues au transit et au séchage	716	–	1 039	–
Total des stocks de grain écoulés	12 639 783	2 583 717	14 880 045	3 042 967
Plus grain vendu au compte de mise en commun suivant	2 649 485	528 319	2 703 488	526 193
Ventes brutes	15 289 268	3 112 036	17 583 533	3 569 160
Moins ventes imputées au compte de mise en commun précédent	(2 703 488)	(526 193)	(2 297 689)	(444 691)
	12 585 780	2 585 843	15 285 844	3 124 469
Moins coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	(73 054)	(11 820)	(84 739)	(14 534)
Produits	12 512 726	2 574 023 $	15 201 105	3 109 935 $

Blé dur	1998-99		1997-98	
(en milliers de dollars sauf le nombre de tonnes)	Tonnes	Produit	Tonnes	Produit
Stocks de grain écoulés				
Expédiés avant le 31 juillet	3 739 357	826 174 $	3 807 048	1 148 100 $
Expédiés après le 31 juillet	391 673	86 803	304 187	90 127
Freintes dues au transit et au séchage	972	–	2 166	–
Total des stocks de grain écoulés	4 132 002	912 977	4 113 401	1 238 227
Plus grain vendu au compte de mise en commun suivant	1 203 801	264 045	426 046	93 618
Ventes brutes	5 335 803	1 177 022	4 539 447	1 331 845
Moins ventes imputées au compte de mise en commun précédent	(426 046)	(93 618)	(580 928)	(155 205)
	4 909 757	1 083 404	3 958 519	1 176 640
Moins coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	(5 118)	(1 163)	(20 634)	(4 986)
Produits	4 904 639	1 082 241 $	3 937 885	1 171 654 $

Orge	1998-99		1997-98	
(en milliers de dollars sauf le nombre de tonnes)	Tonnes	Produit	Tonnes	Produit
Stocks de grain écoulés				
Expédiés avant le 31 juillet	203 539	26 139 $	728 352	112 874 $
Expédiés après le 31 juillet	16 567	2 161	35 222	3 062
Freintes dues au transit et au séchage	8	–	(173)	–
Total des stocks de grain écoulés	220 114	28 300	763 401	115 936
Plus grain vendu au compte de mise en commun suivant	121 893	16 677	48 646	4 818
Ventes brutes	342 007	44 977	812 047	120 754
Moins ventes imputées au compte de mise en commun précédent	(48 646)	(4 818)	(548 089)	(87 843)
	293 361	40 159	263 958	32 911
Moins coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	(16 261)	(1 811)	(1 998)	(208)
Produits	277 100	38 348 $	261 960	32 703 $

Orge de premier choix	1998-99		1997-98	
(en milliers de dollars, sauf le nombre de tonnes)	Tonnes	Produit	Tonnes	Produit
Stocks de grain écoulés				
Expédiés avant le 31 juillet	**1 780 583**	**309 656 $**	2 044 716	397 887 $
Expédiés après le 31 juillet	**157 900**	**26 244**	230 072	47 730
Freintes dues au transit et au séchage	**–**	**–**	–	–
Total des stocks de grain écoulés	**1 938 483**	**335 900**	2 274 788	445 617
Plus grain vendu au compte de mise en commun suivant	**42 741**	**7 168**	59 065	10 910
Ventes brutes	**1 981 224**	**343 068**	2 333 853	456 527
Moins ventes imputées au compte de mise en commun précédent	**(59 065)**	**(10 910)**	(62 179)	(12 381)
	1 922 159	**332 158**	2 271 674	444 146
Moins coût du grain acheté à l'extérieur du réseau de producteurs	**(492)**	**(67)**	(4 251)	(756)
Produits	**1 921 667**	**332 091 $**	2 267 423	443 390 $

Les freintes dues au transit et au séchage incluent les pertes lors du transport du grain après son expédition à la société par les agents au terminal ou au moulin ainsi que les pertes imputables au séchage du grain au terminal.

Le grain écoulé correspond aux nombres de tonnes expédiées à un compte de mise en commun avant la clôture des opérations à ce compte ou aux freintes dues au transit ou au séchage, comme le présente le tableau suivant:

(en tonnes)					
	Blé	Blé dur	Orge	Orge 1er choix	Total
1998-99					
Marché intérieur	**2 184 479**	**236 557**	**34 076**	**370 188**	**2 825 300**
Exportations	**10 454 588**	**3 894 473**	**186 030**	**1 568 295**	**16 103 386**
Freintes perdues	**716**	**972**	**8**	**–**	**1 696**
	12 639 783	**4 132 002**	**220 114**	**1 938 483**	**18 930 382**
1997-98					
Marché intérieur	1 873 107	222 322	113 344	297 275	2 506 048
Exportations	13 005 899	3 888 913	650 230	1 977 513	19 522 555
Freintes perdues	1 039	2 166	(173)	–	3 032
	14 880 045	4 113 401	763 401	2 274 788	22 031 635

19. Frais généraux et frais administratifs

Les frais généraux et les frais administratifs se ventilent comme suit:

pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers de dollars)	1999	1998
Frais généraux et frais administratifs pour la campagne agricole	56 589 $	52 100 $
Moins montants affectés à ce qui suit:		
Comptes de mise en commun antérieurs – frais administratifs engagés au cours de la campagne actuelle	(21 746)	(20 582)
Provision pour frais d'administration des comptes de paiements aux producteurs au cours de la campagne agricole actuelle	(295)	(362)
Solde disponible aux comptes de mise en commun courants	34 548	31 156
Plus montant affecté aux frais généraux et aux frais administratifs estimatifs de la prochaine campagne – gestion des comptes de mise en commun courants de cette campagne – estimations	20 656	21 746
Total des frais répartis aux comptes de mise en commun 1998-99	55 204 $	
Total des frais répartis aux comptes de mise en commun 1997-98		52 902 $
La répartition nette des frais est la suivante:		
Blé	35 214 $	37 105 $
Blé dur	13 802	9 617
Orge	781	644
Orge de premier choix	5 407	5 536
	55 204 $	52 902 $

Les frais généraux et les frais administratifs imputés aux comptes de mise en commun courants comportent une provision pour les coûts qui seront engagés durant la prochaine campagne. L'objectif de cette provision consiste à faire en sorte que les comptes de mise en commun courants traduisent les coûts de mise en marché postérieurs à la fin de la campagne.

20. Organismes de l'industrie du grain

pour l'exercice terminé le 31 juillet (en milliers de dollars)	1999	1998
Quote-part de la CCB des coûts de fonctionnement de:		
Institut international du Canada pour le grain (40 %)	1 664 $	1 577 $
Groupe de réflexion sur l'affectation des wagons (33,3 %)	35	35
	1 699 $	1 612 $
Quote-part répartie comme suit		
Blé	1 084 $	1 131 $
Blé dur	425	293
Orge	24	19
Orge de premier choix	166	169
	1 699 $	1 612 $

La quote-part de la société des coûts de fonctionnement de ces organismes est imputée aux comptes de mise en commun courants en fonction du tonnage relatif.

21. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

Conseil d'administration

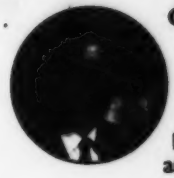

Greg S. Arason

Président et président directeur général. Greg est l'ancien président directeur général de *Manitoba Pool Elevators* (MPE) et ancien directeur de plusieurs organismes agro-alimentaires, dont Prince Rupert Grain Ltd. et *Can Amera Foods Ltd.* Greg est un membre actif de l'industrie du grain dans les Prairies depuis plus de 25 ans et il a joué un rôle important dans la transition que MPE a dû affronter durant plusieurs années de changements dans le monde agricole. Il est diplômé de l'Université du Manitoba et de la *Banff School of Advanced Management*.

Ken Ritter

Ken exploite la ferme familiale dans la région Major-Superb, au centre ouest de la Saskatchewan. Agriculteur, Larry a également exercé le droit et enseigné au Canada et en Australie. À son actif, il faut citer la mise en place de la *Saskatchewan Farm Security Act*, son mandat de Commissaire à l'Office national des transports du Canada ainsi que sa présidence de la Commission des droits de surface de la Saskatchewan.

Betty-Ann Heggie (administratrice)

Betty-Ann est première vice-présidente de la *Potash Corporation of Saskatchewan*. Au fil des ans, madame Heggie a occupé des postes de plus en plus importants, dont la vice-présidence, le service des relations publiques et enfin la direction de la commercialisation. Betty-Ann est diplômée de l'Université de la Saskatchewan et siège à plusieurs conseils d'administration.

David A. Hilton (administrateur)

David occupait il y a peu de temps encore le poste de premier vice-président, Services internationaux à la Banque de Nouvelle-Écosse. Il a l'habitude des négociations aux plus hauts échelons du gouvernement et de l'industrie en matière de finances internationales, d'aide au développement et de commerce international. Il est titulaire d'un diplôme en commerce de l'Université de l'Alberta et d'un diplôme en droit de l'Université Dalhousie.

Ross L. Keith (administrateur)

Ross est président directeur général du groupe Nicor (développement et aménagement immobilier) et anciennement associé du cabinet d'avocats MacLean, Keith, à Regina. Il est titulaire de diplômes en sciences sociales, en commerce et en droit de l'Université de la Saskatchewan. Ross est également président de Keith Farms – exploitation familiale depuis trois générations située dans le sud de la Saskatchewan.

James S. Stanford (administrateur)

James est président de Petro-Canada. Il y travaille depuis 1978, accédant rapidement au rang de cadre supérieur après 19 ans avec *Mobil Oil Canada*. James siège aux conseils d'administration de Fortis Inc., de la Moore Corporation Limited et d'Inco Limited. Il est diplômé du Loyola College à Montréal et de l'Université de l'Alberta.

Arthur Macklin - Art exploite une opération mixte – céréales et bétail – sur 1200 acres au nord-est de Grande Prairie, (Alberta). Art s'emploie activement depuis des années non seulement dans l'exploitation, mais dans sa communauté et avec l'église, puisqu'il a été directeur de coopératives locales, président du Syndicat national des cultivateurs (NFU), et président du Comité consultatif de la CCB. En 1996, l'Association des semenciers du Canada remettait à Art un Certificat d'honneur pour son travail, récompensant 25 ans de production de semences certifiées.

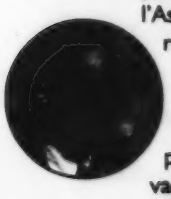

James Chatenay - James est né et a grandi en Alberta. Diplômé du *Olds Agricultural College*, il reprenait l'exploitation familiale qu'il exploite toujours aujourd'hui près de Penhold (Alberta). L'assolement qu'il pratique varie du blé à l'orge, au canola et aux pois. James faisait partie des premiers importateurs de vaches charolaises en 1965; il a également servi d'interprète en France et au Canada. James a été pendant six ans directeur de l'Association des éleveurs de charolais de l'Alberta et était retenu comme membre de jurys à plusieurs Salons agricoles consacrés à cette race, y compris au Salon national australien.

Larry Hill

Larry exploite 5200 acres près de Swift Current, où il produit des céréales, des légumes secs, des oléagineux et de la luzerne. Il est titulaire d'un diplôme en agronomie (1965) et d'un Certificat en gestion agricole (1998) de l'Université de la Saskatchewan. Larry a travaillé pour le ministère de l'agriculture de la Saskatchewan et servi comme directeur d'une caisse de crédit mutuel ainsi qu'au conseil d'administration de collèges régionaux. Depuis qu'il a commencé à exploiter la ferme en 1968, Larry a exploré plusieurs méthodes d'exploitation axées sur la conservation: utilisation de plantations brise-vent, semis directs sans préparation des sols, assolements multiples.

John M. Clair

John exploite les 3000 acres de la ferme familiale près de Radisson, SK, où il produit du blé, de l'orge, du blé dur, du canola et des pois. John a été consultant auprès de la CCB, directeur de la *Western Grain Research Foundation*, représentant du *Saskatchewan Wheat Pool*, syndic d'écoles, membre de la Commission sur le transport de la Saskatchewan et administrateur au conseil d'une coopérative.

Ian MacCreary

Ian est né dans une exploitation mixte près de Bladworth, SK, qu'il exploite aujourd'hui. L'exploitation comprend la production de veaux d'élevage ainsi que la culture de pois, lentilles, canola, blé et blé dur, orge, lin et fourrages. Ian est titulaire d'une licence et d'une maîtrise en agronomie de l'Université de la Saskatchewan; il a également été directeur du marketing et analyste des politiques de la CCB.

Micheal Halyk

Micheal exploite 3000 acres en céréales, oléagineux, légumes secs, luzerne, semences et bétail près de Melville (Saskatchewan). Micheal est membre de nombreuses associations et organismes régionaux, communautaires, provinciaux et nationaux, dont plusieurs organismes à vocation agricole, caisses de crédit mutuel; il a participé à la mise en place d'une assurance des récoltes en Saskatchewan et servi au Comité consultatif de la CCB.

Terry Hanson

Terry exploite la ferme familiale à Filmore (Saskatchewan), où il produit du blé, de l'orge, de l'avoine, des oléagineux et des légumes secs. Député à l'Assemblée législative de la Saskatchewan, il a servi aux comités suivants: agriculture, affaires municipales et voirie. Pendant 12 ans, il a siégé au Comité consultatif de la CCB et reste actif dans sa communauté, tout en participant activement aux négociations relatives aux politiques agricoles provinciales et fédérales.

William Nicholson

Bill exploite 4000 acres près de *Shoal Lake* (Manitoba), où sa famille et lui produisent des céréales, des oléagineux et des légumes secs. Bill est titulaire d'un diplôme en agronomie et a travaillé dans l'industrie du matériel et de l'équipement agricole. Bill a été membre du Comité consultatif de la CCB, délégué de *Manitoba Pool*; il a représenté les agriculteurs au Conseil de l'Institut du matériel agricole des prairies.

Wilfred Harder

Wilfred (Butch) a servi pendant 12 ans au Comité consultatif de la CCB et 12 ans également comme administrateur de *Manitoba Pool / Agricore*; 'Butch' a également été directeur exécutif de l'Association canadienne des coopératives. Il a également servi comme directeur aux conseils d'administration de *Western Co-op Fertilizers* et de XCAN. Wilfred exploite 3600-acres à Lowe Farm(Manitoba) et1200 acres à Headingley, près de Winnipeg, (Manitoba). Il cultive céréales, oléagineux et semences de luzerne.

Bureaux de la CCB

Siège social Winnipeg (Manitoba)
423, rue Main
C.P. 816, succ. Main
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3C 2P5
Tél. (204) 983-0239
Téléc. (204) 983-3841
Téléx 07-57801
Site Web : http://www.cwb.ca

Regina (Saskatchewan)
424, rue McDonald
Regina (Saskatchewan)
Canada S4N 6E1
Tél. (306) 751-2690
Téléc. (306) 751-2691

Vancouver (Colombie-Britannique)
650-355, rue Burrard
Vancouver, (Colombie-Britannique)
Canada V6C 2G8
Tél. (604) 666-2992
Téléc. (604) 666-0293
Téléx 04-508862

Tokyo (Japon)
3e étage, Toranomon nº 11, édifice Mori
6-4, Toranomon 2-chrome
Minato-ku
Tokyo 105-0001, Japon
Tél. 011+81+3+3519-2288
Téléc. 011+81+3+3519-2287

Beijing (Chine)
Tour B, Bureau 708
Beijing COFCO Plaza
8, rue Jianguomen Nei
Beijing (Chine) 100005
Tél. 011-86-10-6526-3908
Téléc. 011-86-10-6526-3907

dans le monde